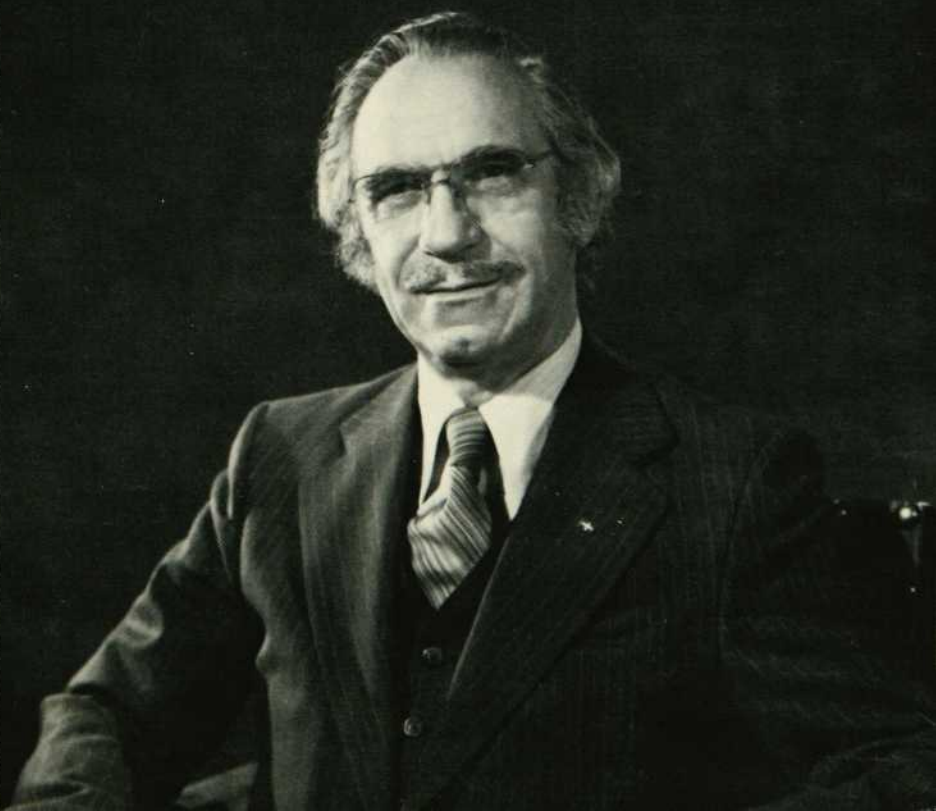


L'Action NATIONALE

VOLUME LXXV, numéro 7, Mars 1986

**LA LIGUE D'ACTION NATIONALE SE DONNE
UN NOUVEAU PRÉSIDENT: M. YVON GROULX
(20 décembre 1985)**



La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président du

Conseil:

Yvon Groulx

Vice-président:

Delmas Lévesque

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Jean Genest

Directeurs:

Richard Arès

René Blanchard

Paul-A. Boucher

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise C.-Brochu

Marcel Chaput

Claude Duguay

Pierre Dupuis

Jean Genest

Yvon Groulx

Anna L.-Normand

Marcel Laflamme

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Denis Monière

Jean-Marcel Paquette

Charles Poirier

Gilles Rhéaume

Léonard Roy

André Thibaudeau

Pierre Trépanier

Claude Trottier

Action nationale

revue d'information nationale

qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds

destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis

pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers

destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes

sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec

pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533

l'Action **NATIONALE**

Volume LXXV, numéro 7, mars 1986

TABLE DES MATIÈRES

RENÉ BLANCHARD:	Être ou ne pas être nous-mêmes ..	585
ROBERT S. McNAMARA:	La pauvreté absolue	589
MICHEL BROCHU:	L'eau, matière absolue	592
JEAN-MARIE COSSETTE:	Résultats de l'élection 1986	597
RENÉ BLANCHARD:	Le C.N.R. toujours en voie d'évitement	599
MADELEINE PROVOST:	Voyage en Acadie	605
ALAIN RABY:	Un bienfait de l'indépendance ...	620
GILLES RHÉAUME:	L'affaire Riel	622
SERVICE D'INFORMATION:	Hydro-Québec et vie quotidienne	648
CAROLE MERCIER:	St-Jean-sur-Richelieu	651
PAUL GRENIER:	Un retour aux sources s'impose ..	664

HOMMAGE

de la SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE de Montréal

Elle fait partie du Mouvement national
des Québécois

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: JEAN GENEST

Secrétaire-adjoint: DONAT PLANTE

Photographe: Paul HAMEL

Collaborateurs:

Patrick Allen	Pierre-André Julien
François-Albert Angers	Marcel Laflamme
Viateur Beaupré	Delmas Lévesque
René Blanchard	Denis Monière
Odina Boutet	François Morneau
Guy Bouthillier	Gilles Rhéaume
Claude Collin	Jean-D. Robillard

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	\$25.00	\$45.00
Autres pays	30.00	50.00
Abonnement de soutien	35.00	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'Index des périodiques canadiens, publication de l'Association canadienne des bibliothèques dans Périodex publié par la Centrale des Bibliothèques et dans Radar, répertoire analytique d'articles de revues du Québec, publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

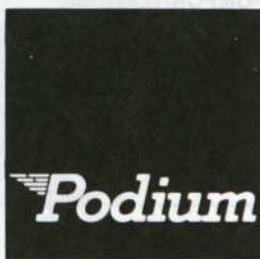
ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque nationale, 2^{ième} semestre 1981

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

LE GROUPE **RONA**



...des gens
bien de chez nous!

revue
critere

Comité de rédaction:

Roger Sylvestre, directeur, Guy H. Allard, Marc-Fernand Archambault,
Claude Gagnon, Lise Noël, Louise Poissant.

Dernières parutions:

- No 34: *L'après-crise économique et sociale*, automne 1982, 175 p.
No 35: *L'après-crise culturelle et politique*, printemps 1983, 286 p.
No 36: *Le nouveau paysage mythique — I*, automne 1983, 188p.
No 37: *Le nouveau paysage mythique — 2*, printemps 1984, 180 p.
No 38: *De la guerre — I*, automne 1984, 317 p.
No 39: *De la guerre — II*, printemps 1985, 258 p.

Secrétariat et administration:

Jacqueline Davignon,
Revue Critère, Collège Ahuntsic,
9155, rue Saint-Hubert, Montréal, H2M 1Y8
Tél.: 389-9068

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**BIJOUTERIE
POMPONNETTE Inc.**

Jean Brassard, prés.

256, rue Ste-Catherine Est
Montréal H2X 1L4
288-3628

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

425, ouest, boulevard de Maisonneuve, suite 1500,
Montréal H3A 3G5

288-8711

*pour
les individus*



*pour
les familles*



*pour
les groupes*



*pour
les entreprises*



**Assurance-vie
Desjardins**

*à chaque
passage
de la vie*

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	30,00\$	34,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	14,00	18,00
Abonnement de soutien	50,00	54,00
Institutions	30,00	34,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de réflexion
sur l'actualité
sociale et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

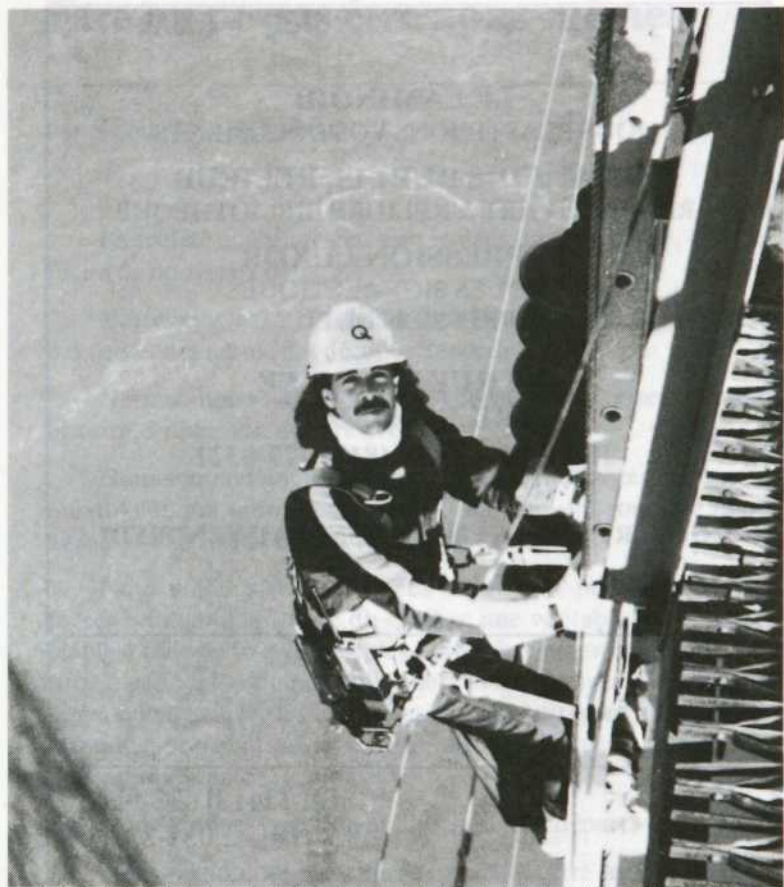
1 an (10 nos):	12,50\$
à l'étranger:	14,50\$
par avion:	20,00\$

Nom

Adresse

code postal

**8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514) 387-2541**



La qualité de notre service est notre principale préoccupation.

*de l'énergie
et du cœur*

L'électrification 

LE LAMINOIR

NOUS PLASTIFIONS VOS DOCUMENTS

FRANÇOIS DUPUIS, RELIEUR

RELIURE D'ART & RELIURE BIBLIOTHÈQUE

IMPRESSION LUXOR

PLAQUES SIGNALÉTIQUES

IMPRESSION DE LUXE

251 RUE LARAMÉE**HULL, QUÉBEC****J8Y 2Z4 TÉL. (819) 777-0321****OUVERT DE 9h À 17h, DU LUNDI AU VENDREDI**

Tél.: (418) 658-9966

Télex: 051-31726

Guy Bertrand
AVOCAT**Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois,
Mignault et Ass.**1195, Avenue Lavigerie, suite 200
Ste-Foy (Québec) G1V 4N3

Être ou ne pas être nous-mêmes

par RENÉ BLANCHARD

La société québécoise est entrée dans un nouvel âge, elle fait face à de nouveaux défis.

Notre imaginaire n'est plus celui des batailles et des traités, des rois et des héros, des découvertes et des conquêtes.

Nous sommes aujourd'hui à la recherche d'un sens à notre histoire, à notre vie, à notre avenir.

Nous sommes au moment de l'analyse des forces profondes qui ont conduit notre destin passé et qui peuvent conduire notre avenir en Amérique et dans le monde.

Nous voulons conjuguer nos aspirations nationales et nos forces économiques, faire du Québec une véritable patrie, semblable à celle de tous les peuples libres, être maîtres de notre territoire national et de nos politiques, sans renoncer aux justes et libres échanges avec les autres nations qui partagent nos vues sur le monde, notre culture et nos aspirations à la justice, à la fraternité internationale et à la paix.

Nous sommes au moment d'un nouveau départ.

Nous ne voulons pas nous associer ou être associés contre notre gré, aux apogées et aux décadences des cultures auxquels nous n'avons pas participé, aux constitutions que nous n'avons pas voulues ni écrites, aux lois que nos représentants dans un parlement national n'ont pas votées.

Aujourd'hui, nation mature, politiquement, économiquement, socialement et culturellement, nous proposons une nouvelle grille du temps national, de notre avenir.

Nous refusons la marginalisation nationale vécue depuis la conquête, l'état colonial et la minorisation artificielle d'un peuple relégué à une province dans un ensemble fédéral aux visées totalitaires, dominé par un groupe d'une autre culture, héritier

d'une autre tradition, assimilateur et centralisateur, caractérisé par l'inégalité et la disproportion des états participants et par l'absence de volonté d'association.

Nous faisons aujourd'hui une lecture nouvelle du cas canadien, du cas québécois. Nous remettons en cause l'analyse traditionnelle de ceux qui se sont toujours avatagés de la situation de fait, se faisant en même temps ses promoteurs et ses bénéficiaires.

Nous remettons en cause une organisation judiciaire qui consacre invariablement une constitution et des lois auxquelles nous n'avons pas démocratiquement souscrit.

Une nouvelle synthèse historique de notre histoire et de l'histoire universelle fait surgir des évidences à propos du sort réservé à notre peuple durant les deux derniers siècles, à propos du respect des ententes politiques, à propos du traitement accordé aux nôtres au Canada, à leur langue, à leur culture, à leur région, à propos du sort de nos compatriotes forcés par milliers de s'expatrier outre-frontières.

Nous explorons les chances d'avenir qu'offre un contexte politique formé et structuré par un tel passé, nous mesurons les résistances soulevées par de récentes tentatives de revision tâtilonnes sur le seul plan de la langue dans les provinces canadiennes, nous analysons les forces et les faiblesses de ces «réserves» francophones dans les provinces anglophones.

Nous explorons la vraie dimension des hommes et des systèmes qui nous ont marqués jusqu'à ce jour.

Nous sortons de l'impasse historique pour mesurer nos chances d'avenir comme peuple et évaluer les sentiers les plus prometteurs sans attachement stérile au passé, dans la seule préoccupation de notre avenir national.

Nous savons qu'il nous faut reprendre la vraie piste de notre destin qui s'inspire d'une grande civilisation, qui n'a rien à envier à aucune autre, par son humanisme, son sens de la justice et de l'équité, sa recherche de la liberté et de l'égalité.

Nous savons qu'il est de notre devoir de respecter, de souscrire, de témoigner, de perpétuer les valeurs et la langue de cette civilisation pour le mieux-être de l'humanité.

Nous sommes historiquement et par volonté un peuple de civilisation et de culture françaises. Nous ne devons rien à la couronne britannique. Nous ne devons rien au Canada anglais. Nous avons apporté plus qu'on nous a donné, payé plus cher de redevances que ce que nous avons reçu.

Nous n'avons rien contre le Commonwealth des nations regroupées par l'empire britannique, mais nous exigeons la liberté de consacrer nos ressources et nos énergies à des structures de fraternité et d'échanges avec des nations qui partagent avec nous la langue et la culture française.

Nous ne voulons plus, dans un monde de nations et de décolonisation, voir nos messages, nos efforts, nos affinités culturelles, nos rapprochements économiques avec les peuples francophones, être bloqués, annulés, récupérés par d'autres qui démasquent ainsi leur hostilité à notre égard.

Nous ne voulons plus, surtout, voir nos élites et nos représentants politiques divisés, subjugués, colonisés par un système politique qui vise, maintient, accélère notre minorisation et la perte de nos pouvoirs politiques les plus essentiels à notre épanouissement comme nation distincte.

Nous ne voulons plus d'arrangements constitutionnels qui correspondent à d'autres volontés que les nôtres, librement exprimées et à l'abri du chantage organisé par d'autres gouvernements.

Nous remettons en cause et contestons le mandarinat politique et économique d'un système pseudo-confédéral qui nous voue depuis sa création à une tutelle de plus en plus coercitive, qui nous force à développer un appareil politique «de résistance», à dédoubler nos taxes et impôts pour entretenir ou créer des ministères qui se combattent ou se dédoublent, faisant du Québec «un pays sans bon sens» économique et politique.

Nous voulons que nos ressources humaines et naturelles, que notre territoire national et ses frontières servent d'abord à l'avancement et au progrès des nôtres, dans notre langue et selon nos priorités.

Nous voulons participer de plein droit, en toute égalité, à l'exercice de notre autodétermination, au concert des nations,

aux ententes et aux traités qui engagent notre responsabilité et notre avenir.

Comme nation, nous ne voulons rien d'autre que ce à quoi nous avons pleinement droit en vertu du droit international et de la Charte des Nations unies.

Nous considérons que notre nation est en état de légitime défense contre qui que ce soit qui s'oppose à notre droit à l'autodétermination, à notre égalité dans les droits et les faits et qui emploie subterfuge ou propagande pour détourner nos concitoyens du plein exercice de leurs droits nationaux.

Nous considérons que le temps est venu de décider nous-mêmes ce que nous voulons être et devenir.

Politiciens, sens national et responsabilités

Et je ne puis m'empêcher de songer un peu et même beaucoup aux élections de ce soir. Quel en sera le résultat? Dans notre histoire elles apparaîtront un jour comme l'un des plus graves plébiscites jamais soumis à notre peuple. Tout s'est joué autour de l'autonomie provinciale, c'est-à-dire, autour de l'avenir de la Confédération, de l'avenir de la province de Québec et des Canadiens-Français. Sera-ce la fin, par une abdication, de la longue lutte menée par les ancêtres depuis 1760, peut-on dire: lutte pour l'autonomie politique, nationale, culturelle, lutte pour la maîtrise de notre gouvernement, pour l'émancipation de l'étreinte du conquérant². Je ne puis songer à l'incertitude où nous laisse le résultat de ce soir sans beaucoup de mélancolie. Le peuple, dans son ensemble, ne paraît pas avoir saisi la gravité de l'élection, l'importance souveraine des enjeux. Comment en est-il arrivé là? Voilà, encore une fois, pour faire réfléchir amèrement sur le manque de sens politique et national de notre pauvre petit peuple.

chanoine Lionel Groulx, ... 28 juillet 1948!

La pauvreté absolue

par ROBERT S. McNAMARA¹

Nous savons par expérience qu'il existe des moyens efficaces d'aborder les problèmes de la pauvreté des masses, mais qu'il n'en est pas qui permette de réussir à les éliminer soit d'un seul coup, soit par un plan quinquennal spécialisé, soit même en dix ans d'efforts tenaces.

La croissance économique est indispensable au développement de toute société, mais ce n'est pas une condition suffisante. La raison en est évidente: la croissance économique ne peut aider les pauvres que si elle atteint les pauvres.

Les écarts de revenu ne feront que croître si on n'agit pas de façon à avantager directement les populations les plus pauvres.

La pauvreté absolue n'est pas le lot d'une poignée de malheureux², d'un rassemblement hétérogène de perdants de la bataille de la vie. Bien au contraire, elle touche environ 40% des 2,25 milliards d'êtres humains qui peuplent le tiers-monde.

Ces 40% des habitants des pays en développement qui n'ont été capables ni de fournir une contribution notable à la croissance économique de leur pays ni de recueillir une part équitable des fruits du progrès économique.

1. M. Robert S. McNamara est président de la Banque mondiale (1818 H Street, N.W. — Washington, D.C. 20433 — USA).
2. M. McNamara a établi une distinction entre *la pauvreté relative* et *la pauvreté absolue*. La pauvreté relative touche ceux dont le revenu moyen est inférieur d'un tiers à la moyenne normale. Cependant, l'attention s'est portée sur les 900 millions d'êtres vivant dans une pauvreté absolue, c'est-à-dire ceux dont le revenu est inférieur à 100 dollars. Par rapport à la moyenne dans les pays industrialisés on constate dans ce groupe que le taux de mortalité infantile est huit fois plus élevé, l'espérance de vie, un tiers plus faible et le taux d'alphabétisation des adultes, 60% moins élevé.

La pauvreté absolue n'est pas simplement celle d'un pays particulièrement désavantagé ou d'une région particulièrement retardataire dans un pays qui, par ailleurs, progresse.

C'est la condition de gens dispersés dans la plupart des pays en développement qui, pour quelque raison que ce soit, vivent en marge des forces traditionnelles du marché et que les services publics existants n'atteignent pas.

La pauvreté absolue est une condition tellement avilie par la maladie, l'analphabétisme, la malnutrition et la misère qu'elle étouffe chez ses victimes le potentiel que chaque être humain porte en soi.

C'est ce degré profond de pauvreté qui est un fardeau pour la société, et non pas les êtres que le hasard a fait naître pauvres.

Car ces derniers représentent un immense potentiel humain qui peut servir à l'amélioration de la croissance économique, mais reste inutilisé. Il existe une relation souvent ignorée, et pourtant vitale, entre l'équité sociale et la croissance économique: ces deux éléments peuvent s'épauler mutuellement, notamment dans les pays les moins développés.

Un tiers, sinon la moitié des êtres humains qui y vivent, souffrent de la faim ou de la malnutrition; 20 à 25% de leurs enfants meurent à moins de cinq ans et parmi ceux qui survivent, des millions mènent une existence misérable parce que leur cerveau a été endommagé, leur croissance arrêtée et leur vitalité sapée par le manque d'eau potable, d'un abri et de conditions d'hygiène décentes.

Il existe aujourd'hui dans les pays en développement 860 millions de jeunes de moins de 15 ans; ils sont l'espoir de ces pays et, pourtant, la moitié d'entre eux sont atteints de maladies débilitantes dont les effets seront probablement durables.

Nous sommes encore loin de bien savoir quelles sont les recettes qui résoudraient ces problèmes. Mais, dans les limites de nos connaissances actuelles et de l'expérience acquise, nous pouvons — nous devons absolument — faire beaucoup plus que ce que nous avons fait jusqu'ici.

Même si de nouveaux appuis internationaux viennent et si les taux de croissance envisagés pour les pays en développement

sont atteints, il faudra insister beaucoup plus sur des stratégies internes de développement pour réduire la pauvreté absolue.

La Banque a modifié considérablement son attitude et sa stratégie à l'égard du problème de la pauvreté. Notre brochure intitulée *La Banque mondiale et la pauvreté dans le monde* indique les grandes lignes de certains de ces changements d'orientation et de certaines expériences réalisées par la Banque au cours des huit dernières années, à l'occasion de ses efforts pour améliorer la productivité et, par là, les conditions d'existence de ceux qui vivent dans la pauvreté absolue.

L'eau, matière première absolue

par MICHEL BROCHU

Le XIX^e siècle québécois a été le siècle du bois: ce fut le siècle où les grandes forêts du Sud du Bouclier Laurentien ont été exploitées pour le bois de charpente et de construction et aussi, partiellement, pour la pâte à papier. Le paysage portuaire de Québec a été marqué pendant plusieurs décennies par le commerce du bois flotté dont la plus grande partie était exportée vers l'Angleterre. Le second tome de la fresque historique de Louis CARON relate magnifiquement et dramatiquement cette épopée multiforme du bois (*La corne de brume*).

Le XX^e siècle a été, entre autres, celui de deux grandes aventures minérales: d'une part, celle de l'amiante de l'Estrie qui a occupé une position centrale et vitale dans l'industrie minière québécoise, sans que cette matière première fût jamais transformée au Québec. Cette position de force a longtemps été considérée comme permanente et inexpugnable du fait que l'amiante du Québec a pendant des décennies représenté 60% de la production mondiale. Mais après la Seconde Grande Guerre, de regrettables concours de circonstances (suspicion relative à la salubrité de l'amiante) ont fait chuter brutalement la vente de ce produit et sa nationalisation n'a pu redresser une situation déjà ébranlée. Un sérieux redressement est toutefois possible à moyen terme.

La seconde aventure minérale est celle du fer qui a été lancée vers 1950 dans les âpres et ocres solitudes du Nouveau-Québec: le projet était si puissant, si gigantesque et les réserves si prométhéennes que l'on pouvait croire que rien ne prévaudrait contre ce symbole de prospérité future. Mais c'était compter sans la multiplication des découvertes sur tous les continents de gisements de fer, aussi riches, aussi abondants et surtout exploitables à moindre coût que ceux du Nouveau-Québec.

L'amiante et le fer ont donc constitué deux leçons pour le XX^e siècle et deux leçons pour l'avenir, mais absolument per-

sonne n'était en mesure de prévoir un déroulement aussi consternant des événements.

Pour l'avenir, justement, il convient de rechercher un produit à exporter abondant au Québec, mais rare et recherché par d'autres pays, ceci afin d'éviter d'autres déconvenues.

Il saute aux yeux que ce produit est l'eau et il s'impose d'examiner la situation du Québec à cet égard pour en tirer des solutions pratiques.

Si on considère une carte du Québec, on constate que ce territoire est arrosé par des centaines de cours d'eau se déversant sur ses trois façades maritimes: façade méridionale sur les rives du Saint-Laurent (25 cours d'eau de plus de 100 km de longueur, entre le détroit de Belle-Isle et l'Outaouais); façade occidentale des baies James et d'Hudson (15 cours d'eau de plus de 100 km) et, enfin, façade septentrionale du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava (8 cours d'eau de plus de 100 km).

Cette situation est très spécialement favorable par rapport aux autres régions nord-américaines, surtout quand on sait que les cours d'eau de l'Est de ce continent ont le débit le plus régulier et le plus abondant.

En outre, les cours d'eau québécois se distinguent par un avantage certain sur plusieurs des régions du continent nord-américain: c'est que seulement une faible proportion de ceux-ci ont leur bassin versant industrialisé, peuplé et pollué.

Quelques cours d'eau de la façade méridionale sont dans ce cas: il s'agit du Saguenay, du Saint-Maurice, de l'Outaouais, du Richelieu, de la Saint-François et de la Chaudière.

En contrepartie, tous les cours d'eau coulant à l'est du Saguenay sont dans une situation d'impollution absolue.

Je considère évidemment non polluante la présence d'un ou deux barrages hydroélectriques sur un cours d'eau donné, contrairement aux centrales nucléaires qui peuvent l'être dans une certaine mesure, comme c'est le cas de la seule centrale de Gentilly.

Pour ce qui est des cours d'eau ou des fleuves des façades occidentale et septentrionale du Québec, la totalité de ceux-ci est

impolluée et j'exclus délibérément les minuscules noyaux de populations implantés à l'embouchure même des rivières Rupert, Eastmain, de la Grande Rivière, de la rivière à la Baleine, de l'Arnaud, de la Koksoak et de la rivière George.

Cet état d'impollution absolu de l'ensemble de ces bassins versants grands comme trois fois la France, en incluant les fleuves de la Côte-Nord, est indiscutablement sans équivalent en Amérique du Nord, si on excepte l'Alaska.

C'est un avantage dont le Québec est loin d'avoir pleinement tiré parti et dont il est à peine conscient.

En attendant, toute l'eau douce impolluée qui arrive à la mer est irrémédiablement perdue, puisqu'elle devient salée au contact avec la mer.

C'est donc à un renversement de mentalité qu'il faut arriver, c'est-à-dire considérer que les eaux douces du Québec sont une matière première exportable, abondante, impolluée, indéfiniment renouvelable et constituant une denrée rare sur tous les continents et donc de haute valeur.

On peut envisager deux types d'exportation, à l'orée du XXI^e siècle.

1 — *L'exportation à longue distance sous forme de houille blanche*

Ce premier type implique 2 aménagements de haute envergure: d'une part, la mise en exploitation de la majeure partie du potentiel hydroélectrique du Nouveau-Québec et de la Côte-Nord, afin de rendre celui-ci disponible à la vente dans les pays de l'Europe de l'Ouest, qui ne demandent qu'à se libérer de la contrainte des centrales nucléaires et thermo-électriques.

Il y a toutefois un prérequis à cette mise en aménagement: il faut élaborer une technique qui permette de faire transiter l'électricité sous la mer et sur des milliers de kilomètres, sans déperdition importante d'énergie.

Logiquement, plus le parcours est long, plus les pertes sont considérables et c'est précisément ce problème qu'aura à surmonter le Centre de Recherche en Électricité du Québec (IREQ) à Varennes. Ce centre, créé vers 1975, relève de l'Hydro-Québec.

Cet aménagement, dont on ne parle pas encore à l'heure actuelle, sera à n'en pas douter la pierre angulaire du développement économique du Québec du XXI^e siècle.

2 — *Les ventes d'eau potable et à destination agricole*

La mise en exploitation hydro-électrique d'un cours d'eau n'entrave et ne gêne en aucune façon une seconde utilisation à son embouchure.

C'est de ce second volet qu'il sera question par la suite.

Énonçons d'abord une constatation: tous les continents, y compris les trois Amériques, ont, dans certaines de leurs parties, de sérieux problèmes d'eau potable et à usage agricole. Ce problème est virtuellement considéré comme insoluble par les divers pays aux prises avec ces dramatiques et chroniques pénuries. L'Arabie Saoudite a pensé utiliser l'eau de fonte d'icebergs remorqués à partir de l'Antarctique, mais a vite renoncé à cette idée de réalisation possible, mais finalement trop complexe. Les nations du XXI^e siècle, quant à elles, envisageront certainement comme une éventualité tout à fait normale d'acheter à d'autres pays l'eau qui leur manque, comme il est considéré comme normal pour plusieurs pays d'acheter le pétrole qui leur fait défaut.

On peut concevoir deux modes d'approvisionnement: le premier sera par navires-citernes géants qui viendront prélever leur cargaison d'eau à l'embouchure même de rivières choisies, sans doute pour leur proximité maximale par rapport au point de livraison. La limite supérieure des prélèvements sera celle du débit, d'un cours d'eau, immédiatement avant le mélange des eaux douces avec l'eau de mer.

Le second mode de prélèvement d'eau sera par aqueducs terrestres ou sous-marins: il est probable que l'Amérique du Nord «sèche», c'est-à-dire tous les états secs des États-Unis, seront alimentés par aqueducs terrestres thermiquement isolés.

Quant aux pays de l'Afrique saharienne ou sahélienne, ils pourraient être alimentés par aqueducs sous-marins, pour lesquels il faut mettre au point une technique de transport sur des distances pouvant excéder 10 000 km. Il n'y aura donc pas de méthode de transport à inventer, mais seulement l'adaptation, à une échelle nouvelle, d'une technique éprouvée et connue depuis des millénaires.

Si le Québec tire pleinement avantage de son potentiel hydraulique, il pourra, au XXI^e siècle, être assuré de substantiels revenus tirés de l'exportation de ses eaux douces sous forme d'énergie électrique ou à l'état liquide.

Étant donné la pénurie mondiale d'eau, ces exportations ne risqueront pas de provoquer les surprises qu'a réservé à l'économie québécoise l'exploitation du fer et de l'amiante au XX^e siècle.

Références

- 1 — *La corne de brume*, Louis Caron, 271 pages, Boréal Express, Montréal.
- 2 — *Electroduc*, Action Nat., Juin 1985, p. 1019.

Les résultats de l'élection

par JEAN-MARIE COSSETTE,
président de la SSJB.-M.

La stratégie péquiste de mise en veilleuse de l'*option indépendantiste* et du *beau risque* fédéraliste a coûté très cher au Parti québécois.

Le Parti Québécois a perdu le pouvoir, des milliers de militants et beaucoup de crédibilité. Il a d'autre part pu sauver son honneur *in extremis* en étant exempté de signer le *Canada Bill*, mais son accord de principe lui laissa, somme toute, bien peu de marge de manœuvre face aux libéraux de Robert Bourassa.

La SSJB de Montréal estime que la perte du pouvoir pour le P.Q. aura des effets salutaires et bénéfiques pour la cause nationale à long terme, en ce sens qu'elle forcera le Parti à se remettre en question et à revoir les fondements de son action.

Le Parti libéral, avec 59% du vote, dirigera les destinées du Québec, au cours des prochaines années, en toute légitimité. Toutefois, tout en étant prolixe en promesses économiques et fiscales, il a été discret sur les questions constitutionnelle et linguistique, au cours de la campagne électorale.

En conséquence, nous de la SSJB de Montréal, nous ne lui reconnaissons pas le mandat ni de signer le *Canada Bill* au nom du Québec avant d'avoir formellement consulté la population à ce sujet, ni de céder aux interventions de certains groupes de pression en altérant le sens et la portée de la loi 101. Le gouvernement libéral doit être conscient que toute compromission de sa part sur la question constitutionnelle ou linguistique entraînera une opposition vigoureuse et structurée, au premier rang de laquelle se retrouvera la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Enfin, les résultats obtenus par le P.I. démontrent clairement que l'entreprise, bien que sensée et audacieuse, était pour le moins hasardeuse et prématurée. En effet, il est évident que ce

Parti n'a pas eu le temps de mettre sur pied une solide organisation et de recueillir les fonds nécessaires pour mener une lutte efficace et significative. Résultat, les électeurs indépendantistes qui ont voulu protester contre la nouvelle orientation du Parti québécois ont choisi, en grande majorité, à tort ou à raison, de s'abstenir de voter.

La SSJB de Montréal ne se réjouit pas particulièrement de la tournure des événements et s'inquiète grandement de la remise en question possible des acquis du gouvernement péquiste depuis novembre 1976. Elle estime qu'il s'agit là d'une occasion à ne pas rater de relancer la cause nationaliste et indépendantiste.

Le C.N.R. toujours en voie d'évitement

par RENÉ BLANCHARD

La situation dans le transport ferroviaire au Québec continue de faire les manchettes. Les prouesses de Via Rail sont connues. Le secteur du transport par rail, livré au consortium C.N.-C.P. au Canada, a toujours été un énorme scandale d'inefficacité administrative et un modèle d'entreprise où le racisme le plus retardataire à l'endroit des francophones s'est installé à perpétuelle demeure depuis le début du siècle.

L'opération camouflage par la publicité télévisée ne réussit pas à donner le change!

Dans une stratégie politique, pour enlever les irritants particulièrement visibles dans le transport-passagers au Québec, on a imaginé astucieusement de créer Via Rail, une voie d'évitement qui absorbe les plaintes de la clientèle et dont la mission est de corriger à nos frais une situation discriminatoire que l'on a laissée pourrir durant des années.

Pendant ce temps, bien à l'abri, l'establishment du consortium ferroviaire canadien se la coule douce, emmitoufflé, échappant au contrôle des pouvoirs politiques, se payant des salaires faramineux et pratiquant sans vergogne la politique du *family compact*.

L'enquête la plus superficielle montre à quel point le transport ferroviaire étatisé au Canada est une plaie publique pour le citoyen canadien, un secteur retardataire sur le plan technologique et un bastion raciste et anti-québécois.

L'autre compagnie, privée celle-là, le C.P.R., contrôle la situation et s'engraisse par symbiose, se réservant la crème des transports et refillant le petit lait à ce baudet de C.N.R.

Le gouvernement Mulroney, très poussé sur la privatisation et le nettoyage des compagnies de la Couronne, pourrait au

moins, à défaut de pouvoir agir dans cette chasse gardée, nous payer le luxe d'une enquête publique. Elle en relèverait des vertes et des pas mûres, genre Donald Gordon, d'illustre mémoire!

Un examen sérieux des chroniques du C.N.R. s'impose depuis 1930, comme en fait foi le discours prononcé à la chambre des Communes par le député fédéral de Matapédia-Matane, Arthur Lapointe, en juin 1938. Au Canada, rien de nouveau sous le soleil. Malgré les apparences, plus ça change, plus c'est pareil! Voyons cela!

**Allocution de M. Arthur J. Lapointe,
député fédéral de Matapédia,
le 22 juin 1938, à Ottawa**

M. l'Orateur, afin de ne pas retarder l'adoption du budget, je ne prononcerai pas un long discours. Je désire cependant profiter de ce débat pour faire quelques remarques que je crois être dans l'intérêt général.

Il est du devoir de l'homme public de signaler à l'attention du gouvernement les abus qui peuvent à son insu se glisser dans ses services. Sans y mettre les formes d'une critique destructive, je crois le moment venu de faire des déclarations sur l'administration des chemins de fer nationaux et plus particulièrement sur la représentation des Canadiens français dans le personnel de cette institution, où beaucoup de fonctionnaires, hauts salariés et arrogants, semblent à tout instant défier l'opinion publique.

Loin de moi l'idée de soulever le cri de race. En ces temps de trouble, la solution pacifique de nos problèmes est de rigueur. Cependant, je ne suis pas de ceux qui croient que nous devons toujours garder une attitude passive devant l'injustice sous prétexte de bonne entente.

Sous le couvert d'une commission indépendante de la politique, on cherche à entourer de mystères l'administration des chemins de fer nationaux. De hauts fonctionnaires reçoivent des salaires tellement élevés qu'on juge à propos de ne pas les dévoiler au public de peur de soulever un scandale. Un certain nombre d'entre eux ont à leur disposition des wagons particuliers, luxueux, que l'on fera réparer cette année au coût de milliers de dollars, tandis que, sous prétexte d'économie, on suspend de

pauvres petits employés et on les prive ainsi du salaire qui leur permettait de subvenir aux besoins de leur famille.

Je regrette de constater que, lorsqu'il s'agit d'effectuer des économies, c'est toujours le petit employé que l'on cherche à atteindre. Qu'on commence donc par réduire les traitements des hauts fonctionnaires qui reçoivent dix, douze et quinze mille dollars par années, bien souvent à ne rien faire. Je prétends que, sauf à quelques rares fonctionnaires supérieurs, les chemins de fer nationaux ne devraient pas payer de traitements plus élevés que 5 000\$ par année. Ces messieurs en sont rendus à croire que ces chemins de fer leur appartiennent. Ils disent: c'est nous qui administrons les chemins de fer nationaux et vous, messieurs les députés, mêlez-vous de vos affaires. Mais lorsque vient le temps de voter des sommes de 30, 40 et parfois même 50 millions de dollars pour combler les déficits, c'est nous qui les votons, et c'est le peuple qui paie.

Je ne veux nullement être désagréable envers l'honorable ministre des Transports (M. Howe), pour qui j'ai la plus grande estime, car je connais son dévouement et je sais qu'il fait tout son possible. D'ailleurs, il ne fait qu'appliquer les règlements en vigueur depuis plusieurs années. Mais, puisque le système actuel prête à de nombreux abus, on devrait y apporter des changements, et les représentants du peuple qui, après tout, sont responsables de l'administration des affaires du pays, devraient savoir ce qui se passe dans ce domaine.

À l'heure actuelle, on parle plus que jamais de la fusion de nos deux grands chemins de fer canadiens; j'y suis, pour ma part, absolument opposé, car ce serait permettre la formation du plus puissant des monopoles, et le peuple aurait à en souffrir profondément. Je désire profiter de cette occasion pour attirer l'attention de la Chambre sur la manière dont la population de la province de Québec est traitée par les chemins de fer nationaux. Il est étonnant de constater que les gares situées sur le parcours de La Reine à Fitzpatrick, et de Noranda à Taschereau, soit une distance de 411 milles, dans la province de Québec, sont sous la juridiction d'un surintendant de l'Ontario. Il en est de même de la Gaspésie, ainsi que de Matapédia à Rivière-du-Loup, une distance de 366 milles, qui sont dirigés par un surintendant du Nouveau-Brunswick.

Je désire rappeler qu'il y a quelques années, Matapédia était un centre de division pour les trains de la Gaspésie. Sous l'administration conservatrice, encore sous prétexte d'économie, mais en faisant à la province de Québec une injustice très grave, on a fait disparaître Matapédia comme centre divisionnaire et on y a substitué Campbellton, dans le Nouveau Brunswick. Ceux qui connaissent cette histoire savent combien elle est intéressante. Pour ma part, je pourrais la qualifier de révoltante.

Mais ce n'est pas tout: lorsque, dans le territoire québécois, des wagons à marchandises ont besoin de réparations, on en expédie même du Lac Saint-Jean à Leaside, Ontario, ou encore à Transcona, près de Winnipeg, alors que ce travail pourrait être effectué dans les usines ou les ateliers de la province de Québec. Le déplacement de ces wagons sur une distance aussi considérable entraîne des dépenses énormes et prive nos ouvriers québécois du travail qui leur appartient.

J'en arrive maintenant à parler du traitement que les chemins de fer nationaux infligent aux Canadiens français. J'ai devant moi un annuaire de téléphone de ces chemins de fer pour la région de Montréal. Cet annuaire s'intitule: *Private Branch Automatic Exchange Telephone Directory, Canadian National Railways, Montreal*. La formule porte le n° 6466. En le feuilletant, j'ai compris plus que jamais auparavant les causes du malaise et du mécontentement qui grondent dans la province de Québec. Pour l'édification de mes collègues, je leur conseille la lecture de cet annuaire, que je suis prêt à mettre à leur disposition. Ils pourront alors constater quel est le rang que les Canadiens français occupent aux chemins de fer nationaux, et ainsi ils comprendront mieux nos griefs. Il est pratiquement impossible pour les Canadiens français de se procurer l'annuaire en question, car les officiers semblent le cacher soigneusement, de peur que, là encore, le peuple soit informé de ce qui se passe. Monsieur l'Orateur. Il est évident qu'il existe au sein des chemins de fer nationaux une organisation ayant pour but d'éliminer les Canadiens français des postes qui leur reviennent de droit, et c'est pourquoi je considère qu'une enquête à ce sujet est devenue nécessaire, car cette situation ne peut plus durer.

Mes honorables collègues de langue anglaise sont peut-être lassés de nous entendre récriminer si souvent, mais je voudrais

qu'ils sachent bien que si nous étions traités avec un peu plus de justice, si nous n'étions pas toujours relégués à l'arrière-plan, nous ne nous verrions pas dans la triste obligation de revenir si fréquemment sur un sujet qui nous déplaît énormément.

Afin qu'ils puissent se rendre compte de la véritable situation, je les invite à m'accompagner à travers la province de Québec, et nous ferons ensemble une petite enquête. Nous irons tout d'abord à Montréal, soit aux usines, soit aux ateliers, ou encore aux vastes bureaux des chemins de fer nationaux situés sur la rue McGill.

Que mes collègues pénètrent dans les bureaux du chef des Transports, de la Finance, de la Comptabilité, des Achats, de l'Industrie et des Ressources naturelles, etc., ils constateront que, dans certaines branches du service, il n'y a peut-être pas même deux Canadiens français sur vingt. Ils constateront également que les Canadiens français ont été presque totalement éliminés des postes importants et que les traitements élevés ne sont pas pour eux. Qu'ils cherchent les indications bilingues soit sur les murs, soit sur les portes des bureaux! S'ils s'avisent de prendre l'ascenseur et de demander au garçon quelques informations en français, on leur répondra sans doute, comme on m'a répondu il y a quelques semaines: «Je ne comprends pas». Et ceci se passe dans la plus grande ville française d'Amérique.

Si mes honorables collègues n'ont pas d'objections, nous nous dirigerons ensuite vers l'est de la province de Québec. Mais avant notre départ de la gare Bonaventure, nous ferons une courte visite au bureau des services des wagons-lits. Mes collègues seront sans doute accueillis de la même façon que je l'ai été moi-même ces jours derniers lorsque je m'adressais en français à un fonctionnaire qui m'a répondu: «Parlez-vous l'anglais? Si oui, allez-y, car personne ne parle le français, ici.»

Nous prendrons ensuite l'Océan Limited, le rapide de nuit, où les collègues auront encore des surprises. Dans les wagons-lits, ils chercheront en vain à s'expliquer en français avec le conducteur. Après une nuit de repos, nous nous dirigerons vers le wagon-buffet. À n'importe quel endroit situé entre Rimouski et Matapédia, distance parcourue de 6 heures à 9 heures du matin, alors que ce rapide traverse une des régions les plus pittoresques

et les plus françaises de la province de Québec, je les défie de trouver un seul employé, sur les huit qui composent le personnel de ce wagon, qui parle le français.

Le terme de notre voyage sera Campbellton, dans le Nouveau-Brunswick, — plus de 50 pour 100 de voies ferrées administrées par ce centre de divisionnaire sont situées dans la province de Québec. Ils trouveront que, sur 14 fonctionnaires, 4 seulement sont canadiens français. À la ronde, il y a 45 employés et, sur ce nombre 7 seulement sont canadiens français.

Monsieur L'Orateur, il est bien beau de parler d'union et de bonne entente entre les races, mais quand une des races qui compose presque le tiers de la population totale de ce pays reçoit les rebuffades et les humiliations que je viens de décrire, je dis que l'union et la bonne entente sont impossibles. Je le demande en toute sincérité aux honorables députés qui représentent des divisions de la ville de Toronto dans cette Chambre: est-ce que la population de cette dernière ville subirait longtemps un tel traitement? Quoique la situation se soit sensiblement améliorée dans certains domaines depuis 1935, il est notoire que les Canadiens français ne reçoivent pas la mesure de justice à laquelle ils ont droit.

Il faut un certain courage pour dire ces vérités, mais je l'ai fait dans le meilleur esprit possible. J'ai cru de mon devoir d'attirer l'attention de cette Chambre sur ce sujet, car une telle situation peut entraîner des conséquences graves si on néglige d'y porter des remèdes dans avenir prochain.

Monsieur L'Orateur, les descendants de ceux qui ont découvert ce pays, qui l'ont ouvert à la civilisation, qui même, dans certaines circonstances, l'ont conservé à l'empire; les descendants de ceux qui ont participé dans une si large mesure à faire du Canada le beau et grand pays qu'il est aujourd'hui ont droit à un traitement plus équitable. Quand ils l'auront reçu, nous verrons régner la bonne entente et l'union entre les deux grandes races, éléments indispensables au progrès social et économique du Canada.

Expérience d'animation

Voyage en Acadie

par MADELEINE PROVOST,
Journaliste de la presse ethnique du Québec

Préliminaires

Une chance m'est ici donnée de revivre une expérience d'animation de groupe et, à l'aide de toute la théorie apprise sur l'animation, de réexaminer mon rôle, de l'analyser et de le critiquer.

J'ai organisé un voyage dans les Maritimes où, durant 15 jours, avec une trentaine de passagers, j'ai servi de guide. Il s'agissait d'un voyage d'animation culturelle.

J'ai donc dû étudier toute l'histoire des Acadiens et leur vie présente aux points de vue économique, religieux, politique, social. C'est surtout l'histoire qui explique le présent. Mais l'histoire, comme la psychanalyse ou le système des relations humaines, ne prépare-t-elle pas à se conformer en justifiant la situation présente? M'a-t-elle servi pour maintenir mon groupe dans le paradigme du fonctionnalisme, c'est-à-dire dans une vision du monde qui accepte le *statu quo*?

J'ignorais que le terrain de l'animation avait été prospecté et étudié par les universitaires et que ce terrain présentait tant de théories. Je présenterai donc l'expérience telle que je l'ai vécue, puis telle que je l'ai réfléchi. Je réexaminerai ce donné expérimental et j'esquisserai les chemins par lesquels mon animation de demain ne ressemblera pas à celle d'hier.

I — Le voyage accompli

1 — Le groupe

Le groupe des voyageurs appartient à la classe moyenne aisée. Leurs revenus annuels doivent osciller autour de quarante mille dollars par année. Comme niveau culturel, le groupe est légèrement au-dessus de la moyenne. Ils veulent être informés de

tout: être au courant! Ils aiment aussi communiquer aux autres le fruit de leurs lectures et de leurs réflexions. Donc, au point de vue «capital culturel» et «capacité de communication», ils représentent une chance de voyage intéressant.

Comme groupe, ces gens représentent les assises solides d'une nation: honnêteté, goût du travail sous toutes ses formes, sens de l'ordre et de la paix. Mais elle ne fait pas tellement corps avec l'«autorité» qu'il lui paraîtrait impossible d'être favorable à un groupe de grévistes ou à un groupe de révolutionnaires lointains. Un sens de la justice paraît supérieur et plus intéressant à défendre que les intérêts de leur propre classe moyenne. Autrement dit, le groupe n'est pas formé d'aveugles sociaux et ils aimeront discuter.

Cependant, l'ensemble est nettement conservateur. Si on dérangeait son mode de vie, si on menaçait ses revenus, il y aurait alors une levée de boucliers. La paix les favorise donc. Avec la révolution, arriverait l'incertitude, l'insécurité et la possibilité de transformer leur vie en banqueroute. On défendrait alors son idée du «succès» dans la vie. Comme classe, on n'est pas fermé ni égoïste: le groupe admettrait très bien que tout le monde puisse jouir des mêmes revenus, de la même culture. Son paradigme, ou sa conception de la vie, par là, est foncièrement démocratique. Que tous aient la même chance!

2 — Rencontre de l'empire français

Les Amériques, à partir de 1492, ont été à la merci des grands empires européens: l'empire espagnol, l'empire anglais et l'empire français. La plus petite des trois civilisations qui ont grandi dans les Amériques, c'est la civilisation française. Elle se composait de deux familles: celle de Québec et celle de l'Acadie.

Autant par les renseignements donnés dans l'autocar que dans les soirées où tout le groupe repassait les événements de la journée, nous avons examiné l'Europe du 16^e et du 17^e siècle et leurs politiques expansionnistes: «Pourquoi, en 1760, les colonies américaines, fondées après Québec, avaient-elles 1 200 000 habitants, tandis que le Québec n'en avait que 60 000? Et pourquoi, en Acadie, la population ne dépassait-elle pas 25 000 descendants de Français?

Port-Royal et Louisbourg furent, pour le groupe, une prise

de conscience du fait français en Acadie. Pourquoi l'expérience n'a-t-elle pas réussi? Pourquoi les Acadiens d'aujourd'hui ont-ils été refoulés en grande partie au Nouveau-Brunswick?

L'histoire des empires passés est illuminatrice. Les empires militaires ou économiques d'aujourd'hui obéissent-ils à d'autres forces? Ces coups d'œil sur l'histoire objective aidèrent notre groupe, dans leurs discussions, à se délivrer de toute partisanerie politique et à voir, purifiée de toute obsession du contemporain, la destinée de la nation française en Amérique. Le groupe savoura cette liberté intellectuelle. On discerna bien les inquiétudes de la situation du fait français en Amérique mais on refoula tout cela dans l'histoire. Apprendre paraissait suffire. Il aurait fallu au groupe un Saul Alinsky!

3 — Le fait déstabilisateur chez les Acadiens

Selon Lord Palmerston, «l'Angleterre n'a pas de politique permanente, mais seulement des intérêts éternels». Une telle affirmation s'applique bien à l'Acadie de 1755. Pour rattacher définitivement l'Acadie à l'empire anglais, il fallait que celle-ci devienne *seulement* anglaise. D'où le décret d'expulsion des Acadiens. Pour en finir avec ce groupe, appelé à devenir une nation s'il continuait à se développer, les autorités anglaises et américaines décidèrent non seulement de les expulser, mais de les expatrier par petits groupes, depuis l'Australie jusqu'à la Louisiane ou aux Îles-de-la-Madeleine. Plusieurs Acadiens fuirent dans cette partie de la Grande Gaspésie devenue aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et vers la ville de Québec.

La vie de Grand-Pré, idéalisée et immortalisée par Longfellow, entre le Cap Blomidon et le Bassin des Mines, connut une fin tragique: «Les déportations se poursuivirent durant huit ans et atteignirent 14 000 Acadiens.» (*Historique de Parc de Grand-Pré*, Publication d'Ottawa, Ministère du Nord, 1960, p. 16.) Ce coup de force n'eut que d'heureuses conséquences pour l'empire anglais. Ici, l'histoire peut-elle fournir un *feed-back*? J'ai tout raconté, j'ai tout visité ce coin, comme un souvenir! À peine ai-je signalé qu'un pareil déracinement reproduisait la politique des Babyloniens et des Assyriens aux 6^e et 5^e siècles avant Jésus Christ.

Dans une grande conversation du soir, notre groupe essaya

de voir les conséquences sur la «nation acadienne» d'une telle conduite: 1) la pauvreté du français chez les Acadiens soumis à une volonté d'écrasement pendant plus de deux siècles. On n'a pas cherché le compromis, mais l'écrasement et l'annihilation; 2) la pauvreté générale du peuple acadien dans les trois provinces «maritimes»; 3) la crise psychologique qui explique une dichotomie chez eux: ceux qui cherchent à vivre comme individus et qui glissent vers le conformisme et l'hybridisme (nous dirions au Québec: «l'anglicisation») et ceux qui se raidissent contre tous les signes de mort. Tous ont bien remarqué que les gens de Nouvelle-Écosse ont restauré la forteresse de Louisbourg en vue de favoriser le tourisme, mais qu'ils n'ont rien fait pour les descendants acadiens!

4 — La rencontre des trois impérialismes

Visiter l'Acadie, c'est rencontrer l'impérialisme anglais encore vivant et l'impérialisme anglo-canadien. Puis, en Gaspésie, c'est rencontrer l'impérialisme du capitalisme dans sa pire expression d'exploitation populaire, dans la famille Robin.

Le peuple des Maritimes, plus que dans les autres provinces, a gardé un héritage psychologique dû à l'impérialisme anglais. Une composante d'arrogance et d'insularité y est perceptible. Le *King* et la *Queen* sont partout, comme des divinités bienfaites. Chaque jour, nous achetions les journaux (tous de la chaîne Irving!) et il était facile d'y déceler, à travers les éditoriaux et les nouvelles, l'impact encore actuel de l'impérialisme anglais chez les *Maritimers!*

Une étroitesse d'esprit et un certain racisme les portent à vanter leur supériorité, même si ces trois provinces sont, au Canada, les plus pauvres. Une certaine atmosphère d'antiquité et un refus d'aborder certains sujets leur permettent de se justifier de tout et de garder un idéal puritain assez élevé.

L'impérialisme anglo-canadien est partout. N'ont-ils pas trois votes contre le seul vote du Québec aux réunions interprovinciales? Ne reçoivent-ils pas des subventions annuelles où le Québec a sa part? Tout cela, ils ne veulent pas le voir!

5 — La découverte des Acadiens

Les Acadiens sont dispersés, sur ce vaste territoire, en petits

groupes entourés, encadrés par les Anglo-Canadiens. Attachants, accueillants, fraternels, ils nous font partager leurs saumons, leurs homards, leurs huîtres, leurs pains et leurs tables. Leur fidélité à Port-Royal et à Grand-Pré, de 1608 à 1982, est l'élément unificateur le plus marquant de leur être. C'est aussi l'élément le plus silencieux. S'il s'exprime, c'est en français, souvent savoureux, souvent métissé d'anglais. Bien que dispersés, les Acadiens maintiennent une communication ininterrompue: les touristes québécois peuvent aller d'un drapeau acadien à l'autre!

Cette même fragmentation de la population acadienne entre trois provinces et un asservissement implicite généralisé les ont empêchés d'accumuler le capital nécessaire pour la fondation de grandes entreprises. Leurs grands succès collectifs sont la Compagnie d'assurances, L'Assomption et leurs Caisses populaires. Bien davantage que ces difficultés économiques, les divisions idéologiques leur enlèvent toute force politique à longue portée. Ils n'ont pas de pouvoir correspondant à leur nombre. Leur projet comme nation ou comme société originale est à peine défini. Même le projet de former une province acadienne, aux dépens de la province du Nouveau-Brunswick, n'a pas encore fait élire un seul député représentant cette option.

Les pêcheries, la forêt, l'agriculture et la main-d'œuvre sont le lot des Acadiens. Ce groupe ethnique souffre d'un refoulement psychologique profond, car l'histoire pèse sur lui et les obstacles paraissent insurmontables. Bref, *ce peuple manque d'organiseurs et d'animateurs conçus comme chevilles-ouvrières de leur unité et de leur pouvoir.*

Nous avons, toutefois, rencontré un animateur, à Pomfret, nommé par la Société des Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Les résultats ne se firent pas attendre. À tous les groupes acadiens, je souhaiterais de pareils animateurs.

Leur conscience collective s'exprime en deux points plus chauds: Moncton et Caraquet. Il nous faut les connaître, car c'est de là que partiront tous les efforts d'animation d'un peuple et du renouveau.

6 — Les tremplins du renouveau

Les mass-média acadiens souffrent de sclérose. Leur journal, longtemps la force nationaliste par excellence, *L'Évangéline*, a failli disparaître, puis a dû se soumettre à des bailleurs de fonds, c'est-à-dire à un *Establishment* qui n'ose envisager aucun avenir, et encore moins le préparer, par peur de se créer des ennemis. Le bon-ententisme règne. Les forces jeunes ne se font pas suffisamment entendre.

Les mass-média, ne trouvant pas l'unité, ne savent pas la créer. Le point le plus important devient l'*Université de Moncton*. Les sciences juridiques, historiques, sociologiques et économiques y ont pris leur essor. Les talents s'y affirment au lieu de végéter. Plus que partout ailleurs, les intellectuels voient bien qu'ils doivent s'engager au service du peuple. *Être à la fois intellectuel et animateur d'un peuple me paraît un grand destin*. Aussi, l'ambiance, à l'Université, est-elle vraiment spéciale: il y règne une ardeur, une jeunesse comme bien peu d'universités en présentent dans le monde. Ces dernières sont peut-être devenues trop énormes. Mais à Moncton, les images de la libération et de l'autodétermination donnent un élan à toutes les études. Les professeurs y nourrissent une effervescence qui donnera ses fruits en temps et lieu.

Un groupe plus réduit, plus pragmatique, plus près des réalités du peuple s'est formé à *La Grande Maison*, à Caraquet. Là est le chef-lieu des jeunes de 20 à 40 ans dont la passion est l'Acadie elle-même. Là, l'activisme est de mise: on projette, on fabrique des plans, on esquisse une destinée. Ce n'est pas un endroit d'*enfermement*, mais de grande ouverture, résolument tourné vers la transformation de la société. Les idées de révolution spectaculaire entretenues par un groupuscule marxiste-léniniste paraissent bien farfelues et en contradiction avec toutes les valeurs véhiculées par le peuple acadien, mais l'idée de réformes fondamentales, poursuivies dans un esprit démocratique, bouscule bien des gens aux idées toutes faites, trop inamovibles. Au contact de Caraquet, le *statu quo* craque: on a l'impression d'y assister à la naissance d'une peuple nouveau. Il faudra trouver les *leaders* ou les *animateurs*.

La politique intéresse le Groupe de Caraquet, car elle leur apparaît comme le chemin du pouvoir, le chemin court qui per-

mettra de rassembler les forces vives et de commencer la déstabilisation de ce Nouveau-Brunswick artificiel. Pays artificiel, bien sûr, tant que les Acadiens ne s'y exprimeront pas et seront maintenus à l'écart des grandes décisions.

Et nous voilà à la fin de notre prise de contact avec les Maritimes. Voilà ce que j'ai vécu. Voilà ce que j'ai donné. Je me rends parfaitement compte, aujourd'hui, de tout ce qu'il y a d'incomplet dans cet essai d'animation. Il me manquait tout de la théorie.

II — Le voyage réfléchi

Maintenant le temps est venu de réfléchir sur cette expérience. Trois pas me paraissent essentiels: 1) Qu'est-ce qu'un animateur? 2) Quelles sont les principales *doctrines* ou théories qui sous-tendent sa pensée ou son action? 3) Quels sont les contemporains qui peuvent le mieux illustrer le rôle d'un animateur, en 1985?

1 — L'animateur

Ce mot vient du latin: *anima, animatio*. Ce qui donne de la vie, du mouvement. Aussi le mot est-il employé à toutes les sauces. Il a des synonymes comme *leader, militant, président d'assemblée*, etc. On le retrouve à la télévision, au cinéma, dans l'Action catholique, dans l'industrie, dans la vie de quartier. Mais l'évolution du monde moderne nous oblige à une définition, parce que l'animation devient de plus en plus une profession. Elle n'est pas encore définie de façon précise et acceptée.

Partout où il faut et où existe une organisation, un animateur devient important. D'abord avec les *grandes institutions*. Plus l'organisation est grande, plus les dirigeants s'éloignent de la société elle-même, plus il y a besoin de communiquer. L'animateur devient un *relais* pour les différents ministères d'un État, un *chaînon de transmission*. Ainsi le peuple peut participer à la marche générale: «L'animation devient alors une démocratisation vécue et une participation consciente pour jouer un rôle actif dans le devenir communautaire, social, économique, politique, culturel» (Alain Birou, *Vocabulaire pratique des sciences sociales*, Éd. Ouvrières, Paris, 1966, au mot *animation*).

Il y a ensuite les groupes vivants, soit dans l'industrie, soit dans un quartier, etc. L'animateur fera prendre conscience aux membres du groupe, de leur valeur. Il cherchera à les rendre solidaires. Il les aidera à définir les buts à poursuivre. L'animation devient alors un *art* qui trouve des méthodes spécifiques à chaque cas et un style qui dépend de la personnalité de chaque animateur. Les uns veulent que l'animateur soit un entraîneur, un chef; les autres préfèrent voir en lui un médiateur, un délégué.

Quand il s'agit du développement d'un pays, animer devient l'acte d'associer étroitement tout un peuple à son développement. Quand il s'agit d'une communauté de base, l'animateur ou les animateurs «peuvent se proposer de bâtir tout un réseau progressivement ascendant de développement général, à tous les échelons de la nation» (*idem*) ou en rester à l'échelon du quartier urbain ou de la ville concernée.

Quoi qu'il en soit de la portée de leur action, les animateurs, devenus professionnels, ont besoin d'une formation spéciale, de communications, d'une pédagogie avec les membres, de techniques spécifiques aux buts recherchés et d'un programme idéologique.

Une *définition* étant encore impossible, vu la nouveauté de la profession et la multiplicité de ses manifestations, il m'a fallu me contenter d'une *description*. D'autres précisions arriveront en exposant les doctrines qui attirent les animateurs contemporains.

2 — Les doctrines

Toute action dans une organisation est guidée par une idée. L'idée centrale, avec ses ramifications dans d'autres domaines (comme celui de l'industrie, de la famille, de la société, de l'État) devient une doctrine. On a donc eu l'idée de diviser les doctrines en deux ou trois grands secteurs: *a)* les doctrines qui, dans la société, favorisent le *statu quo*; *b)* les doctrines qui favorisent un autre type de société; *c)* les doctrines qui favorisent une oscillation perpétuelle entre l'ordre et le désordre. La société serait semblable à un magma agité par de multiples rêves qui, en s'opposant les uns aux autres, engendreraient indéfiniment une complexité mouvante.

On a appelé ces doctrines des paradigmes, c'est-à-dire des visions du monde, une conception de la société. Les Allemands disent: une *Weltanschauung*. Pourra-t-on jamais arriver à ce que toutes les organisations n'obéissent plus qu'à un seul paradigme? Cela paraît, pour le moment, comme une utopie. Le pluralisme des doctrines paraît, plutôt, comme une protection contre le totalitarisme, même s'il n'était que conceptuel!

A — *Le paradigme fonctionnaliste*

Ce paradigme comprend toutes les doctrines qui visent à établir ou renforcer les convergences entre les humains, à mieux structurer les relations entre les groupes, comme entre patrons et ouvriers, entre bureaucratie et communautés de base. Bref, une doctrine sera dite «fonctionnelle si elle contribue au maintien des valeurs du système» (F. Séguin-Bernard et J.F. Chanlat, *L'analyse des organisations*, Tome 1: Les théories de l'organisation, Éd. Préfontaine, Saint-Jean-sur-Richelieu, 1983, p. 9). Et elle sera dite non-fonctionnelle si elle contribue à son instabilité, à son renversement.

Le fonctionnalisme s'est surtout mis en lumière dans le monde industriel. On y recherchait l'organisation scientifique du travail ou l'organisation administrative du travail (OST et OAT). Weber étudia surtout la structure hiérarchique d'une entreprise, la délégation des pouvoirs, la division du travail, la spécialisation des tâches, etc. Un groupe est donc prédestiné à commander et l'autre à obéir! Voilà une conception assez rigide de la société et une façon d'envisager l'ordre qui assimilent les ouvriers à des robots. Quant à Taylor, il faut avoir lu la façon dont il *minute* toute opération chez l'ouvrier, pour comprendre l'opposition des syndicats à cette mécanisation inhumaine du travail. Mais Taylor, dans son désir de faire converger les intérêts des patrons dans une productivité accrue et les intérêts des ouvriers dans un meilleur salaire, avait cru mettre fin aux conflits industriels. Weber et Taylor voulaient consolider le système existant: ils n'ont fait qu'exacerber les conflits.

Délaissant les conflits non apaisés par les structures wébériennes ou la mécanisation des gestes par Taylor, on a cru retrouver la paix en étudiant si les conflits ne seraient pas plutôt d'ordre psycho-sociologique et nous avons connu, dans les universités, la vogue de l'École des relations humaines. L'animateur

en relations humaines étudiera les difficultés du personnel-cadre et du personnel-ouvrier et verra, par leur solution, à préserver l'intégrité des structures organisationnelles existantes. On a reproché à l'École des relations humaines de s'attaquer aux petits problèmes et d'ignorer les gros, comme les problèmes de classe, les problèmes des technologies et les problèmes de la division du travail en unités qui ne comprennent plus l'ensemble du travail de l'usine. On lui a donc reproché «son adhésion à l'idéologie capitaliste nord-américaine» et l'appui qu'elle accorde à l'*Establishment* (p. 20).

Toutes ces Écoles ou ces *doctrines* ont en commun une certaine conception de l'organisation. Elles veulent coordonner les efforts des humains dans une structure d'autorité. L'autorité fixe les objectifs, planifie les étapes et les autres exécutent. Si l'ensemble des organisations d'une société vivent ce même paradigme, il en découle une conception de la société. L'acceptation de buts devenus communs à tous, l'acceptation de la division du travail, l'acceptation que l'autorité coordonne et contrôle le travail des autres permettent d'atteindre les buts fixés. L'ensemble accepte donc une relation hiérarchique de pouvoirs. Sinon, c'est le conflit et le désordre.

B — *Le paradigme critique*

Dès qu'il y a conflit entre groupes, en ce qui regarde les buts à atteindre, dès qu'il y a volonté de changement, soit en ce qui regarde la domination des uns, soit en ce qui regarde les méthodes ou les techniques, nous arrivons à une nouvelle conception de la société: cela devrait marcher autrement!

Si les ouvriers n'acceptent plus la domination conférée à quelques-uns par la possession du capital, nous pouvons aller d'étape en étape vers la conception d'une société autogérée. Aussi, Marx n'a pas tout à fait tort, quand il dit: «Ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur existence, c'est au contraire leur existence sociale qui détermine leur conscience.» En effet, deux siècles de socialisme, genre démocratique ou genre totalitaire, ont donné une certaine éducation à la classe populaire en ce qui regarde les possibilités d'une gestion différente de la société ou d'une entreprise.

Les abus du régime capitaliste ont tourné les sympathies vers un paradigme critique. Cependant, «malgré la propagande

soviétique, la comparaison entre les pays de l'Ouest et les pays de l'Est ne tourne pas à l'avantage de ces derniers. Bien au contraire, les caractères oppressant, dogmatique, inefficace et totalitaire des sociétés de l'Est détournent de nombreux chercheurs de la pensée critique, représentée à cette époque majoritairement par le marxisme-léninisme» (*idem*, p. 42).

Le paradigme critique met le doigt sur les phénomènes que nos sociétés ne veulent pas voir: l'inégalité, la domination, l'exploitation et l'aliénation de la personne humaine au travail. Mais quand il s'agit de *construire* dans le monde extrêmement complexe d'aujourd'hui, la faiblesse de ces paradigmes négatifs apparaît clairement: on y mélange trop de rêves aux réalités et le radicalisme de toute leur sociologie effraie à juste titre. Parmi ces Écoles critiques, on distingue:

a) *l'anarchisme*. Il ne s'agit pas d'une doctrine du chaos et du terrorisme, ni d'un mouvement anti-organisationnel. La «doctrine» défendue par un anarchiste intelligent, c'est qu'il faut une organisation nouvelle, *en partant de la base*: «Que le principe d'organisation sorte de tous les points, pour aboutir à des nœuds de coordination, centres naturels destinés à desservir tous ces points» (Voline, dans D. Guérin, *Anthologie de l'anarchie*, 4 vols, Paris, Maspéro, 1972, p. 51).

Proudhon étudia le problème des rapports entre l'individu et la société et il met *à la base* la variété, la pluralité, la divergence. C'est par les conflits qu'on aboutit à l'unité. Par là, les anarchistes veulent protéger la personne humaine contre toutes les organisations qui la briment. Ils sont contre l'État sous toutes ses formes, même contre le socialisme d'État, parce qu'il se révèle une machine à nier et à écraser l'individu. La critique que Proudhon a faite du *Manifeste* de Marx en 1848 est d'une clairvoyance extraordinaire dont les socialistes se servent contre les régimes communistes.

b) *L'existentialisme*. Ici encore, nous voyons les existentialistes mettre au point de départ de leurs réflexions l'individu comme tel. À lui la liberté de se construire lui-même et de devenir responsable de ses actes, de ne plus s'appuyer sur une doctrine extérieure, religieuse ou philosophique, pour se justifier, mais uniquement sur lui-même.

Par ailleurs, l'existentialisme est tellement occupé de sauvegarder les droits de l'individu qu'il n'explore pas les relations de l'individu et des organisations qui l'encadrent, comme l'entreprise. Et leurs réformes n'ont pas abordé le terrain de la morale, du moins chez Sartre. Il s'agit d'un humanisme radical qui a peu exploré les réalités sociales qui encadrent l'individu. Cependant, il est probable que les socialistes ont utilisé l'existentialisme en proposant «un socialisme à visage humain».

Les solutions pratiques auxquelles parviennent ces philosophes sont peu nombreuses: on signale *l'organisation autogestionnaire* ou le fédéralisme à la Proudhon. Dans tous les cas, on s'élève contre la bureaucratie et ses tentacules dans la Cité moderne. On cite comme la réflexion est réduite à néant en URSS et sa stérilisation progressive.

Le paradigme critique a trouvé d'autres expressions, mais ces *doctrines* mettent toutes le doigt sur les conflits, l'aliénation de l'individu. Elles préfèrent des processus de changement plutôt que des réformes de structures. On parlera de la dialectique de l'Être en opposition à la dialectique des classes et par eux, selon Gurvitch, on a enfin touché la réalité humaine et la réalité organisationnelle dans toute sa complexité. Que sortira-t-il de toutes ces constatations? Nul ne peut le prédire, mais il peut en sortir un monde nouveau. Nous sommes donc ouverts à une anthropologie de l'auto-organisation. (Séguin-Bernard et Chanlat, op. cit., p. 71.)

c) *Le féminisme*. Voilà un élément «critique», véritablement révolutionnaire quant à notre civilisation occidentale, généralement dominée par les hommes. Par différents chemins, les femmes ont accédé au paradigme de l'égalité philosophique et sociologique entre tous les êtres humains. Elles veulent que dans les constitutions, les droits, les jurisprudences, comme partout dans la pratique, toutes les avenues leur soient ouvertes à l'égal des hommes.

Ce fait culturel est porteur d'un impact révolutionnaire. Cet égalitarisme est basé sur la justice et le personnalisme. On ne peut plus l'ignorer: elles ont introduit une révolution culturelle et par là beaucoup de leurs programmes relèvent du paradigme critique.

3 — Les hommes

Je ne veux pas parler ici des grands animateurs qu'ont été certains penseurs et philosophes, mais plutôt de ces figures qui, dans le monde pratique, ont joué le rôle de catalyseurs en introduisant de véritables transformations sociales et culturelles. Je n'en nommerai que deux: Socrate et Saul Alinsky. J'aurais aimé ajouter le nom d'une femme, mais si nombreuses sont celles qui méritent l'honneur d'être au palmarès des animatrices actuelles, et si variées les facettes de leurs manifestations, que je préfère les réserver pour une autre occasion.

a) *Socrate*. Ce penseur exerça son action dans la rue d'Athènes de 470 à 399 a. J.C. Son art exceptionnel consistait, d'après les merveilleux dialogues que nous a laissés Platon, à interroger les gens et à obtenir d'eux une réponse. Elles étaient souvent contradictoires, soit parce que les gens ignoraient la valeur des mots et alors il apprenait aux Athéniens l'art de *définir les mots*. Sans la définition, les arguments opposés entraient dans l'incohérence. Socrate leur proposait alors la *dialectique*, pour retrouver le chemin de la vérité. Cet art d'arriver à la vérité s'appelle la *maïeutique*. Socrate se voulait, à Athènes, comme chargé d'*accoucher les esprits*, de les délivrer de la vérité que chacun porte en lui-même.

Toute cette technique des approches de la vérité, cet apprentissage des lois de l'esprit permit à Socrate d'aborder les plus grands sujets qui touchent la vie des humains, comme la justice, l'amour, la religion. C'est ainsi que sa logique conduisait ses auditeurs à rejeter le polythéisme, les injustices sociales, etc., et ainsi, par son paradigme critique, Socrate en vint à faire figure de révolutionnaire: il déstabilisait la jeunesse athénienne et l'amenait à refuser les idées établies et l'*Establishment* athénien. Le Conseil des Sages ne vit bientôt plus qu'une façon de s'en sortir: inviter Socrate à boire la ciguë. C'est ainsi que Socrate entra au Panthéon des animateurs sociaux.

b) *Saul Alinsky*. Il est mort à 64 ans (1909-1973). Par son action, il me fascine. Son action se passe dans les rues des grandes villes, surtout à Chicago, où les quartiers de défavorisés ou les bidonvilles n'eurent pas de meilleur défenseur contre la bureaucratie, contre l'*Establishment* du monde des affaires, etc.

Il a mis son idéal en quelques lignes: «Croyant au peuple, le radical doit organiser les gens de façon qu'ils aient un jour le pouvoir et qu'ils sachent surmonter les obstacles imprévisibles qu'ils rencontreront en chemin dans leur quête d'égalité, de justice, de liberté, de paix, de respect de la vie humaine et de ces droits et valeurs affirmés par la religion judéo-chrétienne et la tradition démocratique. La démocratie n'est pas une fin en soi mais le moyen par excellence de réaliser ces valeurs. Voilà mon credo, l'idéal pour lequel je vis et, s'il le faut, suis prêt à mourir.»

Cet idéal si sérieux ne décrit pas l'ingéniosité et l'humour de cet homme dans son action. C'est un organisateur né qui ne perd jamais de vue les buts recherchés qui sont de redonner au petit peuple un logis décent, une nouvelle dignité, un sens de la justice en éveil et un goût de l'organisation. Il faut lire son livre *Rules for Radicals*, traduit aux Éditions du Seuil, à Paris, sous le titre *Manuel de l'animateur social*. On y comprend bien le sens de la prise du pouvoir par les communautés de base, et l'action directe non violente. Il s'est adapté à la mentalité américaine, comme Gandhi s'était adapté à la mentalité hindoue.

Son acceptation de la démocratie et de la non-violence classe Alinsky dans le paradigme fonctionnaliste, mais les buts, les motivations et les techniques le situent dans le paradigme critique. Si les socialistes avaient autant d'humour, ils seraient moins ennuyants dans leurs harangues! Alinsky reste une des grandes figures de l'universitaire dans la rue et un grand bienfaiteur des «écrasés» par son sens de l'organisation.

Conclusion

Ce «voyage» dans le monde des théories et des grands animateurs de l'histoire m'ont ouvert les yeux sur ma propre action comme animatrice d'un voyage. Le groupe avec lequel j'ai vécu et le temps relativement court de mon contact avec lui ne me permettaient certes pas de dépasser le paradigme fonctionnaliste.

Le milieu nomade d'un pareil voyage permet une animation sociale spontanée, mais les limites des transformations mentales, culturelles et sociales sont vite atteintes. Je n'étais pas au service de l'État, ni d'aucun grand ministère, comme celui de l'Éducation ou des Affaires sociales. Mon message était donc libre de

toute attache et de toute obligation. Je ne faisais pas, non plus, d'animation syndicale ni patronale. Je n'étais pas un agent en relations industrielles et n'avais pas à prévoir un nouveau contrat ou une nouvelle grève. J'étais libre autant devant les organisations institutionnelles que devant les entreprises privées.

Par ailleurs, mon analyse des organisations politiques et socio-économiques des Maritimes manquait de souffle, sinon d'informations poussées. J'ai décrit les relations de conflit et les relations des pouvoirs entre les Acadiens et leurs provinces. Je décrivais sans pouvoir influencer. Par ailleurs, je n'ai pas évacué l'*histoire*. Les relations de cause à effet ont été soulignées et j'ai pu expliquer l'affaiblissement des forces vives d'un peuple.

Parmi ces forces de renouveau j'ai signalé l'effort plus grand que pourrait accomplir l'État du Québec en créant une chaire pour la formation des animateurs adaptés, à l'Université de Moncton. Les Acadiens ont besoin d'animateurs dynamiques. Les contraintes et les conflits n'ont pas cessé, en deux siècles, d'augmenter de violence. Il y aurait donc place pour plusieurs Alinsky en Acadie.

Quant à mon groupe de voyageurs, je sais que je les ai fait réfléchir en profondeur sur le rôle et les pouvoirs nécessaires à la civilisation française en Amérique du Nord pour y persévérer. Mais je n'ai pas fourni d'objectifs précis. Mon rôle, par un suivi original, ne me permettait pas de les organiser dans une action concrète à l'intérieur de la démocratie et de la légalité.

Devant ces multiples ouvertures et ces magnifiques possibilités, la vie dira s'il nous arrivera de développer les talents d'un Socrate, d'un Alinsky dans notre société québécoise.

Opinion du lecteur

Un bienfait de l'indépendance

par ALAIN RABY
(St-Jean-Port-Joly)

En fouillant l'histoire de l'humanité, l'on se rend compte que l'avancement de la civilisation a souvent été due à de petites entités soit ethniques, soit politiques qui étaient parfois largement minoritaires par rapport à un plus grand ensemble.

Vous vous souvenez sans doute de l'histoire de ces douze tribus délabrées d'Hébreux errant dans un désert. Ils n'étaient que quelques dizaines de milliers, dépossédés, sans ressources autre que la foi en leur collectivité. Leur détermination à sauvegarder l'originalité de leur identité culturelle ne trouva pas obstacles dans leurs faibles moyens. Ces curieux nomades devinrent les pères spirituels de notre civilisation. Ils ont fécondé une sagesse dont s'inspire encore avec orgueil une bonne partie de l'humanité. En effet, le monde occidental et une partie du monde oriental (L'Islam) a basé son comportement, sa morale individuelle sur un code inspiré de renseignements qui furent donnés à ces peuplades que Moïse achemina en Judée.

L'empire puissant et vaste de Darius n'aura pas eu l'ombre d'une influence aussi civilisatrice. En réalité, ce ne sont pas les grands empires, les grands ensembles qui ont le plus contribué à l'avancement intellectuel de la race humaine. Songez aux minimes proportions géographiques et démographiques des États-Cités de la Grèce antique. On connaît ce que cette époque classique a légué à la civilisation. Il suffira de mentionner que nous leur devons la notion de démocratie qui régit notre vie politique actuelle et le goût des Arts et des Lettres (théâtre, philosophie) si marqué à cette époque. En fait, le système de valeurs de ces petites communautés n'a jamais été désavoué depuis. Qui ne préférera ces États-Cités, hauts-lieux de culture, à la Rome Impériale ou même à l'empire d'Alexandre?

Je ne nie pas que les grands empires eurent des initiatives louables. Ils suscitérent eux aussi des éléments de culture. Il suffit de se rappeler que nos droits sont réglementés par un système de jurisprudence emprunté à Rome. Je ne voudrais surtout pas faire l'erreur contraire de ceux qui croient que l'avancement de l'humanité, de sa civilisation, doit passer irrémédiablement par l'homogénéité des grands ensembles. Je continuerai néanmoins à croire que les Burges, Anvers, Venise, Florence ont tenu un rôle civilisateur supérieur à celui de l'universelle monarchie espagnole ou de l'empire de Russie.

L'histoire des civilisations orientales est tout aussi révélatrice (à ce chapitre, je sous suggère de lire l'édifiante histoire de l'Inde). En fait, s'il est une leçon formelle que l'on puisse tirer de l'histoire, c'est que les collectivités démographiquement sans grande importance, les petits peuples ont eu une influence civilisatrice souvent plus considérable que les grands ensembles.

Je crois qu'il est superflu de réitérer ici ma foi dans la possibilité non plus de la survivance de notre minorité canadienne-française en Amérique du Nord, mais d'une pleine et totale émancipation de la personnalité culturelle et politique du Québec.

Bref, je crois avec le sociologue Fernand Dumont en la vertu des petites entités et avec l'historien britannique Arnold Toynbee en notre nation qu'il voyait appelée à un avenir hautement civilisateur.

L'affaire Riel

par GILLES RHÉAUME¹

Dans la période 1870-1885, il y a un événement qui prend le premier plan, c'est ce qu'on a appelé «L'Affaire Riel». L'Affaire Riel est une affaire tellement importante, dont on voit encore les séquelles aujourd'hui, qu'il vaut la peine de l'étudier en détail. Car il s'est passé alors quelque chose qui nous a marqués profondément.

L'Ouest

Riel est un Métis de l'Ouest. Il importe de rappeler brièvement l'historique de cette région.

La présence anglaise y remonte au XVII^e siècle. Londres avait alors créé la compagnie de la Baie d'Hudson, à laquelle elle a accordé d'immenses privilèges: monopole de la traite des fourrures sur un territoire qui représente le quart de l'Amérique du Nord, avec délégation des pouvoirs administratifs.

La France y pénètre à son tour au XVIII^e siècle, avec La Vérendrye. Le commerce français s'effondre avec la défaite de 1760, mais les Canadiens-Français continuent de fréquenter cette région, et, de leurs unions avec des Amérindiennes, naîtra un nouveau peuple: les Métis.

Vers la fin du XVIII^e siècle, une entreprise montréalaise, la Compagnie du Nord-Ouest, où les nôtres sont fort actifs, tente de battre en brèche l'hégémonie de la compagnie de la Baie d'Hudson. Mais les deux sociétés fusionnent en 1821.

Le peuple Métis vit donc sous la tutelle de la compagnie de la Baie d'Hudson. Comme l'ensemble des «territoires du Nord-Ouest» ou «Terre de Rupert», la région qu'il habite est gouvernée par un statut particulier: c'est le district d'Assiniboia ou de la Rivière Rouge, noyau du futur Manitoba.

Au point de vue économique, les Métis vivaient un peu de l'agriculture, mais surtout de la chasse du «buffalo», du bison:

ils la pratiquent si intensivement que l'espèce est menacée d'extinction dès la fin du XIX^e siècle.

Deux autres groupes habitaient l'Assiniboia: les Écossais, issus de paysans misérables amenés d'Écosse au début du siècle par lord Selkirk, et les «North Westers», comme on appelait les Anglo-Saxons de l'Ontario, dont l'immigration avait déjà commencé avant la Confédération.

En 1980, ces trois éléments regroupaient 12 000 personnes.

Dès l'entrée en vigueur de la Confédération, Ottawa désire acquérir la Terre de Rupert. Sans en consulter la population, elle négocie avec la compagnie de la Baie d'Hudson. Georges-Étienne Cartier, le bras droit du premier ministre John A. Macdonald, est fort actif dans ces négociations.

En 1860, un accord, ratifié par le gouvernement de Londres, intervient. Le sort des habitants du Nord-Ouest est réglé sans qu'ils puissent émettre leur avis.

Ce territoire avait connu beaucoup de difficultés depuis dix ans. Il y avait eu une longue sécheresse accompagnée d'épidémies de sauterelles; le bison était en voie de disparition: c'était la famine. La compagnie de la Baie d'Hudson avait accordé 8 000\$ à la population pour lui permettre de survivre. Les États-Unis votent également 4 000\$ pour les aider. Le Québec envoie 3 000\$, bien que ce territoire soit très loin de ses limites. Le gouvernement de l'Ontario promet 5 000\$, mais n'y donnera jamais suite.

Les trois entités se sont entendues à Londres: il faut donc maintenant passer à l'exécution de ce nouveau contrat. Le premier geste qui sera posé, ce sera d'envoyer des arpenteurs qui iront sur ce territoire découper les terres selon les nouvelles exigences.

Louis Riel

C'est alors qu'entre en scène le jeune Louis Riel. Riel a du sang amérindien par son arrière-grand-mère. C'était un protégé de Mgr Taché, qui a été évêque et ensuite archevêque de St-Boniface et qui a envoyé trois jeunes candidats faire à Montréal, chez les sulpiciens, leurs études classiques, payées par la Seignuresse de Terrebonne, Mme Masson. Mgr Taché le confie en

outré à Mgr Bourget, l'évêque de Montréal, pour lequel Riel éprouvera toujours de la vénération. Riel s'instruit donc ici, chez les sulpiciens. Il a un bon jugement et se comporte très bien. Il poursuit ses études contrairement à ses deux compagnons, qui, pour des raisons diverses, ont dû abandonner. Après la mort de son père, Riel retourne dans sa famille, auprès de sa mère, afin d'y faire sa vie. Il avait été initié à l'histoire et à la philosophie. À cette époque, on enseignait non pas *quoi* penser, mais *comment* penser. Ce qui a permis à Riel de comprendre bien des choses. En outre, il possédait un très gros bon sens. On le remarque tout au long des décisions qu'il prend, jusqu'à un moment donné où il a été attaqué de toutes parts. Louis Riel dans son plus fort, Louis Riel à la défense des siens, c'est un homme qui fait preuve, non seulement d'un bon jugement, mais de génie national, puisqu'il comprend la situation de son peuple et qu'il propose les bonnes solutions: vous savez ce qui arrive trop souvent à ceux qui proposent les bonnes solutions.

La menace fédérale

En 1869, les arpenteurs arrivent et commencent à découper les terres sur une nouvelle base. On vient avertir Louis Riel que les arpenteurs qui parlent anglais sont là. Louis Riel se rend sur place et oblige les envoyés d'Ottawa à cesser leur travail, ce qu'ils ne font pas de bon cœur. Mais ils finissent par obtempérer, car il est très convaincant et il est sûr d'avoir raison; ce qui fait que les intrus s'en vont.

Louis Riel prend conscience que son peuple est en grande difficulté; qu'on a vendu son territoire à un autre gouvernement, sans que soit consultée la population autochtone.

Voilà, il voulait absolument que cela ne se réalise pas, il ne voulait pas laisser les arpenteurs faire leur travail: c'est qu'une prise de possession «de facto», en droit, c'est aussi important qu'une prise de possession «de jure». Si ça se produit dans les faits, ça s'incorpore dans le droit. Particulièrement, toute la jurisprudence britannique est ainsi faite: c'est que les événements, les faits sont aussi importants que la loi, les événements prennent même le pas sur la loi, et la loi devient un simple point de référence; les jugements prennent force de loi dans le système britannique, contrairement à d'autres systèmes qui n'ont pas les mêmes prémisses.

Riel prend conscience que son peuple est bafoué, que son peuple est mis de côté, que son peuple n'est pas consulté et il veut absolument revendiquer les droits de la nation métisse: c'est essentiel si elle ne veut pas disparaître.

Il voulait que les Métis bénéficient au moins de la protection dont jouissent les citoyens de la province de Québec. Déjà en 1869, le Québec était cité en exemple pour la protection des droits individuels et collectifs de ceux et celles qui l'habitent. Il y en a qui auraient peut-être intérêt à revoir notre histoire afin d'y trouver des sources de satisfaction et de fierté. Déjà à ce moment, le Québec est un point de référence, est un phare sur lequel on peut se guider afin d'évaluer si une législation respecte les aspirations de ceux et celles qui la composent.

Le gouvernement provisoire

Riel est très habile; il affirme:

1) que le territoire de la nation métisse est sous juridiction britannique;

2) qu'aucun gouvernement n'administre en fait ce territoire. Les Métis ont donc le droit de se doter d'institutions pour combler ce vide, pourvu que cela se fasse en respectant la souveraineté britannique. En novembre, Riel convoque la population pour connaître sa volonté sur ce point. Il y a trois groupes en présence: les gens de la compagnie, les Métis et les anglos qui viennent de l'Ontario. Les gens de la compagnie ne résistent pas et sont presque indifférents: ils ont fait ce qu'ils avaient à faire, ils ne sont pas dérangés. Les Métis eux, se reconnaissant dans Riel, qui explique bien les choses, l'appuient. Quant aux autres, les anglos de l'Ontario, peu nombreux, ils s'y opposent un certain temps, mais ils se rendent compte qu'il est inutile d'arrêter Riel; il ne veut plus reculer; il a l'appui de son peuple et son peuple va le suivre. Donc, le 8 décembre, c'est la création du gouvernement provisoire, qui prend possession du Fort Garry, le centre administratif de la colonie. Le gouvernement provisoire prend des décisions au niveau de l'intendance.

Lorsqu'il réquisitionne les armes (parce qu'à un moment donné, ils ont besoin d'armes; ils ne sont qu'une poignée), Riel exige de tous ses hommes qu'ils émettent un reçu au nom du gouvernement provisoire. Voilà toute la finesse de Riel: il prend les

armes, mais qu'il donne en échange un reçu disant que cela a été réquisitionné par le gouvernement provisoire pour défendre la nation.

Les orangistes

Quelques Anglais orangistes n'acceptent pas cela; il les enferme dans un coin du fort, puis il libère tous ceux qui s'engagent, par serment, à ne pas intervenir contre le gouvernement provisoire.

Les plus fanatiques, les plus enragés, sont les orangistes. À l'époque, lorsqu'on est un orangiste, qui a grandi en Ontario, ce qui s'appelle «catholique», ce qui s'appelle «français», ça n'a aucune valeur; ce sont des êtres inférieurs que l'on peut traiter comme des animaux, ce sont des gens sans culture, des gens incapables de juger. C'est un peuple conquis; ce peuple-là disparaîtra; ça n'a aucune importance; tout doit devenir anglais d'un bout à l'autre. C'est ça les orangistes, qui ont joué une influence dans notre histoire. Encore aujourd'hui, lorsqu'on va dans certaines régions de l'Ontario, ou même du Québec, on peut voir le local des orangistes; il en existe encore beaucoup; ce n'est pas seulement dans les films du siècle dernier. Les orangistes, leur fête, c'est le 12 juillet. Dans des régions comme North Bay, ou Sudbury, où il y a pourtant de fortes concentrations canadiennes-françaises, eh bien, le 12 juillet, il y a dix ou quinze ans, il y avait un immense défilé; les orangistes se promenaient avec leurs tabliers et leurs enseignes; il y avait un cheval dont un sabot était dans un ciboire; et ça se promenait dans les rues principales, car ce sont des anti-catholiques, et des anti-français. Les gens qui viennent peupler les territoires du Nord-Ouest arrivent à l'invitation des orangistes, qui veulent peupler ce territoire afin qu'il devienne anglais. Ce sont ces gens-là qui ne veulent pas s'engager formellement à ne pas attaquer le gouvernement provisoire de Riel.

Quelques-uns sont incarcérés. Riel leur dit: «Si vous signez le papier, je vous libérerai tous, le gouvernement est ici par la volonté populaire, et veut respecter tous les citoyens et citoyennes; quand vous vous serez soumis, vous pourrez sortir, et vaquer à toutes les occupations que vous voulez».

L'affaire Scott

Dans ce groupe, il y a un orangiste nommé Thomas Scott, qui va jouer un rôle important. C'est la personne qui a été exécutée par les ordres du gouvernement provisoire. Emprisonné en décembre 1869, il s'évada en janvier, et rejoignit les «North Westers» à Portage-la-Prairie. En février, ce groupe tente une incursion dans la région de Fort Garry. Ces hommes tentent d'appréhender un jeune Métis, Robert Parisien, qui n'est pas très équilibré sur le plan mental. Il panique et, en tentant de s'enfuir, il tire sur un jeune homme d'origine écossaise, Hugh Sutherland. Les orangistes, les fanatiques rejoignent le jeune Parisien, ils le battent à coup de poing, à tel point qu'il finira par mourir de ses blessures. Les historiens disent que ça a été une attaque «bestiale», véritablement sauvage. Thomas Scott est dans ce groupe.

Cette information est peu connue et provoque de l'étonnement lorsqu'on en fait mention. En effet, lorsqu'on parle de Louis Riel, ce que l'on retient, c'est qu'il était responsable de la mort de Thomas Scott. Mais je n'ai pas souvent entendu dire qu'un des éléments du passé de ce fameux Thomas Scott a été sa participation à une attaque dont est mort un adolescent Métis. On n'en entend pas parler souvent, mais c'est important de se le rappeler.

Ce groupe de fanatiques est emprisonné au Fort Garry, et Thomas Scott est très bête, très dure pour ses gardiens: il les traite de «bâtards», de «lâches», de «race sans importance», sans jugement. Les gardiens de Riel, qui surveillaient ce jeune prisonnier, sont insultés constamment; ils ont hâte que leur chef prenne une décision.

Car Louis Riel est très clément. On le verra tout au long de cette histoire de l'Ouest, aussi curieux que cela puisse paraître. À mon avis, s'il y a un être modéré, calme, généreux, tolérant, c'est bien Louis Riel. À chaque fois qu'il a l'occasion d'intervenir, c'est pour calmer les troupes, c'est pour leur dire de cacher leurs armes, c'est pour leur dire de donner une chance supplémentaire, c'est pour leur dire de ne rien voler. Si on gagnait une bataille, il fallait se contenter de prendre des armes, ne voler personne, ne saccager rien. Ce n'est pas un fanatique: Louis Riel, c'est le modéré par excellence de notre histoire. Donc, Scott, pri-

sonnier est insultant, méprisant pour ceux et celles qui l'entourent. À un moment donné, il crache au visage de ses gardiens. Il méprise le gouvernement provisoire; il le couvre d'injures; il prétend que ce gouvernement n'a aucune valeur, que ça ne veut absolument rien dire. On l'emmène devant Riel et il est très effronté, très inconvenant, face à Riel et à ceux qui l'entourent; il les provoque, il leur dit: «essayez de me faire quelque chose», «touchez-moi», «vous n'existez pas; vous n'êtes rien».

On décide de traduire Thomas Scott devant une Cour dûment instituée, où Riel ne siège pas. C'est bon de savoir que ce gouvernement-là est tout à fait légitime, qu'il a le droit d'administrer son territoire lorsqu'il prend la décision de juger Scott qui a un esprit revanchard et dont l'attitude est vraiment inacceptable. Scott tente de s'évader à deux ou trois reprises. On l'accuse d'avoir défié l'autorité du gouvernement, de s'être insurgé contre ses gardiens, d'avoir insulté Louis Riel qui était le chef de ce gouvernement-là. Donc, un jury composé de sept membres rend un verdict de culpabilité. Sur les sept, quatre le condamnent à mort, deux à l'exil, et un ralliera la majorité. En ce qui concerne l'exil, Scott a dit carrément: «Si vous me conduisez à la frontière, je vais revenir ici avant vous». Il ne pouvait pas, selon les historiens, s'imaginer qu'on oserait lui toucher. C'était vraiment la conviction profonde qu'il avait, puisqu'il était convaincu d'appartenir à une race supérieure, à laquelle on ne pouvait toucher. La sentence, c'est qu'il soit fusillé. Le 4 mars 1870, c'est-à-dire un an après que les premiers arpenteurs furent arrivés pour voler le territoire des Métis, Thomas Scott fut exécuté.

On a dit beaucoup de choses sur cette exécution. Dans les journaux de l'Ontario, entre autres, on en a parlé abondamment, disant qu'il avait été maltraité et que les gens avaient commis des sévices sur lui afin de le rachever. Mais un témoin oculaire, un des membres du peloton d'exécution, déclare carrément que Thomas Scott a reçu deux balles à la poitrine, s'est effondré, est mort immédiatement. On s'est bien assuré de son décès avant de l'enterrer. Les gens de Riel ont été accusés de l'avoir enterré vivant. Les témoins disent que la raison pour laquelle l'enterrement de Scott a été gardé secret, c'est qu'on ne voulait pas que les orangistes organisent à cet endroit une sorte de pèlerinage, où ils auraient sûrement trouvé des motifs de retourner.

Cette mise à mort de Thomas Scott a provoqué une très vive réaction de la population anglophone du Canada, particulièrement de l'Ontario.

Intervention de Mgr Taché

Quelques jours après la mort de Thomas Scott, Mgr Taché revient de Rome et rencontre Louis Riel, lui disant qu'il était l'émissaire du gouvernement fédéral, afin de voir de quelle façon on peut régler la situation. Mais Riel se méfie de Mgr Taché qui est pourtant pour lui presque un père; il demande à Lépine, son assistant, d'aller garder l'évêché. L'évêque, naturellement, est profondément blessé de l'attitude et de la décision de Riel. Mais Riel à ce moment-là agit comme un chef de gouvernement, et il tente de défendre la cause du peuple auquel il appartient. Mgr Taché vient rencontrer le gouvernement provisoire. Ce gouvernement était reconnu: Mgr Taché, Macdonald, le gouverneur de la compagnie, même le lieutenant-gouverneur envoyé par Ottawa, tous ces gens, d'une façon ou d'une autre, reconnaissent l'existence du gouvernement créé par Riel; c'est bien important. Mgr Taché tente de rassurer les membres du gouvernement provisoire sur les bonnes intentions d'Ottawa. Sir John A. Macdonald, par la voie de Mgr Taché, assura l'amnistie à tous ceux qui avaient participé eux troubles du Nord-Ouest.

Les réclamations des Métis

Ottawa, par la même occasion, accepte de considérer les demandes des Métis. Car Louis Riel et le conseil de l'Assiniboia ont rédigé une charte des droits («Bill of Rights», comme on dit en anglais). La réaction à Ottawa a été que ces propositions étaient bonnes en général et qu'il fallait envoyer des délégués de l'Ouest à Ottawa pour en discuter les détails. Macdonald, dans une lettre à Mgr Taché, l'assure que si le gouvernement provisoire envoie à Ottawa une délégation, elle sera reçue, et qu'on traitera avec elle. Le gouvernement provisoire adopte un texte exposant ses réclamations:

1. Le territoire devrait entrer dans la Confédération, être traité comme les autres provinces. Je vous rappelle que nous assistons à la naissance du Manitoba: c'est bien Louis Riel qui est le père du Manitoba, il ne faut jamais l'oublier.
2. L'assemblée veut qu'aucun des membres du gouvernement

provisoire ne soit tenu responsable des actes posés pendant les difficultés là-bas.

3. Puisque Mgr Taché est là, on réclame également que la liberté soit assurée au niveau des écoles, qu'il y avait des écoles confessionnelles, catholiques ou protestantes, subventionnées en fonction de l'importance relative de chaque groupe dans la population.

Cela s'inspire beaucoup de la législation de la province de Québec à l'époque. On envoie donc une délégation à Ottawa rencontrer les autorités fédérales afin de négocier, de mettre au point l'entrée de l'Assiniboia dans la Confédération; c'est le curé Ritchot qui la dirige. Je mentionne son nom, car je crois important de rappeler le rôle du clergé, du bas clergé, un peu partout au Canada français depuis fort longtemps. L'abbé Ritchot était un de ces prêtres près de ses ouailles. Il a été fidèle à la population qui l'entourait, il a été au cœur de ses luttes, il a appuyé Riel dans toutes ses initiatives sans exception. Il a agi parfois comme secrétaire officieux du gouvernement provisoire, dont plusieurs réunions se sont tenues chez lui. La population le choisit unanimement pour diriger la délégation.

Intervention américaine

En avril, Riel reçoit une visite des États-Unis. Les États-Unis ont toujours eu beaucoup de visées sur cette partie du Canada, on l'a vu un peu antérieurement dans l'histoire. En 1870, des hommes d'affaires américains, de l'entourage du président Grant, viennent offrir beaucoup d'argent à Louis Riel pour qu'il favorise l'annexion de ce territoire aux États-Unis, solution que Riel aurait pu considérer comme intéressante, vu toutes les difficultés avec Ottawa.

Afin de prouver à Louis Riel la malveillance des anglophones à son égard, on lui a montré ce qui paraissait dans les journaux, surtout en Ontario, dans le «Globe», particulièrement. Déjà on demandait la tête de Louis Riel, disant que c'était un boucher, qu'il fallait le pendre, qu'il n'était pas question d'amnistie, qu'il fallait venger Thomas Scott.

Voici ce qui est paru dans un journal de Toronto: «Attendu que Thomas Scott, notre frère et membre de notre ordre, a été cruellement assassiné par les ennemis de notre reine, de notre pays et

de notre religion, en conséquence, il a été décidé que nous, les membres de la Loge Loyale Orange No 404, mettions en demeure le gouvernement de venger sa mort, que nous nous engageons à délivrer le territoire de la Rivière Rouge de ceux qui l'ont livré au papisme et à faire justice aux meurtriers de nos compatriotes». On retrouve partout cette littérature orangiste très dure à l'endroit de Louis Riel et de son gouvernement. Les journaux anglophones de l'Ontario demandent en éditorial qu'il soit pendu et qu'il ne soit question d'amnistie d'aucune façon. Pourtant, Macdonald avait promis l'amnistie par la voie de Mgr Taché.

Donc, les Amérindiens montrent ces exemplaires de journaux à Louis Riel. Riel, au lieu d'accepter l'argent et l'aide des États-Unis, se fâche; il dit: «Je suis fidèle à la reine Victoria, je suis un citoyen britannique. Nous avons un différend avec le Canada, c'est vrai, mais nous voulons le régler de façon constitutionnelle; je n'accepterais pas de vendre, de trahir les miens en les annexant aux États-Unis».

Refus de l'amnistie

Au mois de juin 1870, la délégation qui était allée à Ottawa revient. Le curé Ritchot annonce que le parlement fédéral avait adopté une loi, qui avait été signée il y avait un mois par John Young, le gouverneur général.

Ce texte créait une nouvelle province appelée Manitoba. C'est la première fois qu'on entend ce nom, qui veut dire «dieux qui parlent», en langue cri, les frontières sont grosso modo celles de l'Assiniboia déjà existantes. Le reste de la Terre de Rupert forme un territoire gouverné par Ottawa, dont le siège administratif est Fort Garry. Les terres sont sous juridiction fédérale, et on remet aux Métis des garanties pour 1 400 000 acres, destinées à leurs enfants. Cependant, il n'y avait pas d'article prévoyant l'amnistie, malgré les demandes des Métis, malgré les promesses de Macdonald. Ça ne surprend pas tout le monde, mais ça déçoit tout le monde. Ça ne surprend pas les éléments les plus radicaux qui entourent Riel; il y a dans l'entourage de Riel un jeune Irlandais catholique du nom de O'Donoghue, républicain qui croit qu'il faut absolument se séparer de la couronne britannique. Ça ne satisfait pas non plus les éléments dynamiques qui entourent Riel et qui pensent qu'il faudra dépasser ce que Riel demande.

C'est avec consternation que Louis Riel apprend que l'amnistie n'a pas été accordée, retenue dans la liste des droits qui avait été présentée par le gouvernement provisoire. Pourtant, Cartier, le bras droit de Macdonald, avait assuré le curé Ritchot que Sa Majesté passerait l'éponge sur tout ce qui s'est produit au Manitoba. Le premier ministre du pays, Cartier, les émissaires d'Ottawa, tout le monde avait laissé croire que le gouvernement fédéral accorderait l'amnistie. Cette nouvelle loi stipulait également que l'anglais et le français étaient langues officielles. C'est la loi à laquelle on a fait référence tout récemment, lorsqu'on a déclaré que les droits des francophones du Manitoba avaient été reconnus, garantis en 1870. On donnait également une garantie en matière d'éducation aux différentes confessions religieuses, comme l'avait demandé le gouvernement provisoire. La loi entre en vigueur le 15 juillet 1870 et à la passation des pouvoirs, Louis Riel est inquiet à cause de l'absence de l'article sur l'amnistie et il appréhende l'expédition militaire qui s'en vient.

Georges-Étienne Cartier qui est ministre à Ottawa, et chef du Canada français jusqu'à un certain point, dit qu'on envoie les troupes dans l'Ouest afin d'impressionner les États-Unis pour qu'ils ne soient pas tentés d'annexer le territoire. D'ailleurs, la peur de l'annexion américaine est une constante de l'histoire du Canada anglais. Quand on a peur comme cela, c'est souvent un signe de quelque chose; les anglophones éprouvent une peur énorme de l'annexion aux États-Unis, comme si les frontières constituaient la seule différence entre ces deux peuples sur le plan culturel.

Au cours de l'été, les sentiments orangistes de l'Ontario continuent de s'exprimer; on manifeste encore, dans les journaux, beaucoup pour Riel et pour le gouvernement provisoire.

Macdonald, face à l'amnistie, avait été jusqu'à dire que c'était un sujet sur lequel le Canada ne pouvait pas se prononcer, puisque les actes reprochés avaient été posés avant que le Manitoba devienne de compétence canadienne. C'est un point de droit extrêmement important. Comment les autorités fédérales pourraient-elles poser des actes juridiques relatifs à l'action du gouvernement provisoire de Riel, si le Nord-Ouest et la Rivière Rouge ne relevaient pas de leur compétence pendant l'existence de ce gouvernement? Et Macdonald avait reconnu cette incapa-

cité pour son gouvernement, de prendre une décision en ce qui concerne l'amnistie.

Le 15 juillet, donc, la loi entre en vigueur. Quelques jours auparavant, Mgr Taché fait venir Riel et dit: «Je veux aller voir dans l'est, vérifier ce qui en est, tout ce qui court: on ne vous pardonnerait pas ce que vous avez fait. Je vais aller voir ce qui en est, et je vous en ferai le rapport».

On voit qu'il y a une relation presque filiale entre Mgr Taché et Louis Riel, même aux moments les plus durs, aux moments où ils ont été en total désaccord. Montrons à quel point ils étaient près l'un de l'autre: lorsque la décision a été prise de convoquer la nation métisse, de prendre les décisions qui conduisent à la constitution du gouvernement provisoire, Mgr Taché était à Rome. Louis Riel est convaincu que l'évêque est d'accord avec les choix qu'il fait. Cela vous montre combien les relations étaient amicales. Mgr Taché croit que Riel défend les intérêts de l'Église et qu'il tente de composer avec le gouvernement d'Ottawa. L'évêque commence à être inquiet au sujet des engagements verbaux de Macdonald. Mgr Taché revient au mois d'août d'Ottawa, et il dit carrément: «Il n'y aura pas d'amnistie: les pressions sur Macdonald sont trop fortes; Macdonald va sûrement céder aux orangistes; il n'a pas le choix, ce sont eux qui le soutiennent, ce sont eux qui le gardent au pouvoir». D'ailleurs, en 1885, il va faire le même choix. L'amnistie n'est pas accordée.

Premier exil

En août, les troupes fédérales entrent sur le territoire en criant: «Mort au gros Taché». Riel s'exile aux États-Unis. Les soldats lapident Elséar Goulet, l'un des membres du jury qui a condamné Scott. Alors Riel, qui est exilé, revient à la Rivière Rouge. Ce n'était pas les frontières d'aujourd'hui; on peut les franchir assez facilement. Il convoque une réunion à Saint-Norbert, chez le curé Ritchot. Là, on décide d'aller voir le président des États-Unis afin qu'il intervienne auprès de la reine pour accorder l'amnistie. On délègue auprès du président le jeune O'Donoghue. Il n'est pas inutile de rappeler son nom, puisqu'il aura un rôle très important. C'était un jeune intellectuel, qui après avoir abandonné ses études au séminaire, était devenu professeur. Il avait fréquenté beaucoup les milieux américains et

connaissait personnellement le président des États-Unis. Il s'en va donc aux États-Unis comme émissaire du peuple Métis.

Anglicisation

Dès l'entrée du Manitoba dans la Confédération, on le subdivise en circonscriptions électorales: douze francophones, douze anglophones, et on procède au recensement. Les francophones sont alors majoritaires au Manitoba: si on amalgame Blancs francophones, Métis francophones et Indiens près des Français, il y a donc une majorité française francophone.

Mais ensuite, l'émigration anglophone va augmenter énormément. En effet, on prend des mesures afin d'«anglifier», comme on le disait à l'époque, on dirait aujourd'hui «angliciser», le Manitoba. Tout homme majeur, qui part de l'Ontario, reçoit 160 acres de terrain. En outre, il en coûtait moins cher d'aller de Londres à Winnipeg. Il arrive de six à sept mille anglophones de janvier à septembre 1871. Dès que les Anglais deviendront majoritaires au Manitoba, on va voir ce qu'ils feront en 1890; ils vont abolir les droits de la population française de cette province, droits pourtant constitutionnels. Ces droits ont été reconnus il y a deux ans par la Cour Suprême: près de 90 ans pour reconnaître les droits de la minorité française du Manitoba, et moins de deux ans pour reconnaître la minorité anglophone du Québec! «La Cour Suprême est comme la tour de Pise, disait Maurice Duplessis: elle penche toujours sur le même bord; de temps en temps, elle penche de notre bord pour montrer qu'elle est honnête».

En septembre 1871, Mgr Taché devient archevêque; Riel, qui est réfugié aux États-Unis, profite de l'installation de Mgr Taché comme archevêque pour venir sur le perron de la cathédrale prononcer un discours dans lequel il rend hommage au prélat pour tout ce qu'il a fait pour la nation métisse et pour lui-même. Après ce discours, il repart, car il est recherché et l'on veut sa tête.

Les Féliens

Donc, O'Donoghue s'en va du côté des États-Unis; il est émissaire des Métis auprès du président américain. Ses démarches auprès du président Grant n'ont pas de succès. Cependant,

il regroupe les Féliens, qui sont des républicains Irlandais, nombreux aux États-Unis, qui veulent affranchir le peuple irlandais, et il prépare une attaque du Manitoba, ce qui provoque une panique énorme. Car certains éléments de la population ont peur d'être expulsés si les Féliens renversent l'autorité britannique. Terreur injustifiée, car les Féliens ne seront qu'une poignée, on le verra un peu plus tard. Les Féliens lancent un appel au peuple Métis.

Le peuple Métis avait pourtant bien des raisons pour suivre les Féliens; on lui avait promis, quelques années auparavant, 1 400 000 acres de terres destinées à leurs enfants, et il n'en avait pas encore reçu un seul. Toutefois, les Métis repoussent les avances des Féliens.

Cependant, il arrive souvent qu'un peuple manque une occasion particulière de prendre une décision qui assurerait son développement normal. Le peuple a toujours des raisons de faire cela; il ne faut pas mépriser le peuple; au contraire, si on méprise le peuple, on cesse d'être nationaliste, on se joint aux autres. Quand on a confiance au peuple, quand on croit que le peuple, si on lui présente les choses comme elles sont, si on lui dit la vérité, usera de son intelligence et de son jugement, il n'y a pas de raisons d'être inquiet. Cependant, il arrive qu'un peuple décide de ne pas choisir le chemin qui, aujourd'hui, nous semble tellement être celui qu'il aurait dû prendre.

Le gouverneur, qui est conscient de la menace félienne, est convaincu que seul Riel peut empêcher les Métis de se joindre aux Irlandais. Il provoque donc une rencontre entre Mgr Taché et Louis Riel à Saint-Norbert, chez le curé Ritchot, afin de demander à Riel ce qu'il peut faire; on dit à Riel que les Féliens ont été condamnés par l'Église, que s'il acceptait d'influencer le peuple Métis pour qu'il ne se joigne pas aux Irlandais, on défendrait auprès d'Ottawa la question de l'amnistie. Louis Riel accepte. Le gouverneur, qui représente Ottawa, ce même Ottawa qui refuse d'accorder l'amnistie à Riel, forcé de se réfugier aux États-Unis, demande à Riel s'il veut venir l'aider à sauver le Manitoba. C'est assez particulier comme situation! Louis Riel accepte et réunit trois cents hommes devant la cathédrale de Saint-Boniface. Le gouverneur les passe en revue, donne la main à Louis Riel et le gouverneur prend l'engagement de défendre les revendications que lui a transmises Louis Riel.

L'affaire des Fénien, c'est vraiment une tempête dans un verre d'eau! Lorsque l'armée fénienne a été arrêtée à la frontière, eh bien, elle ne comptait que trente-sept hommes! On avait paniqué pour peu de chose!

Blake

Au même moment, il y a des élections en Ontario. Edward Blake, chef du parti libéral, promet 5 000\$ à quiconque ramènera la tête de Louis Riel; il y a des gens qui, dans ces moments de grande crise, en profitent pour faire peur aux gens et marquer des points sur le plan électoral. Ce qui se passait il y a cent ans, se produit encore aujourd'hui. Au cours de la campagne, on accuse les conservateurs d'avoir laissé sans punition les meurtriers d'un orangiste, d'un fils de l'Ontario. Edward Blake, sans aucune difficulté, gagne ses élections et à ce moment-là, comme dit un historien: «le prix du sang passa dans la loi ontarienne», puisque effectivement, dès qu'il accède au pouvoir, Edward Blake prend des mesures pour que quiconque ramène Louis Riel soit gratifié d'une somme de 5 000\$.

À la fin de l'année, Louis Riel participe à une réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste au collège de Saint-Boniface. C'est à ce moment-là qu'on attaque la maison de sa mère. Madame Riel et ses quatre enfants vont demander la protection de la police contre ces attaques: la police refuse de l'accorder. John A. Macdonald se sert encore de Mgr Taché pour dire à Louis Riel qu'il serait préférable qu'il s'en aille aux États-Unis avec son adjoint Lépine. Ottawa lui verse de l'argent pour aider financièrement la famille de Riel.

Ça, c'est Macdonald, qui, en même temps, jure aux anglophones de l'Ontario: «Je vais l'attraper». Macdonald est un homme qui avait une habileté politique déconcertante. Il savait plaire aux francophones comme il savait enjôler et charmer les anglophones de l'Ontario. Ce qui se passe dans l'affaire Louis Riel, ce n'est que le résumé de toute la vie politique de Macdonald, qui est, il faut bien se le rappeler, père de la Confédération.

Louis Riel repart aux États-Unis où il restera en exil jusqu'à la fin de l'été. Il est pourchassé à cause de la prime de 5 000\$ promise à quiconque l'attraperait. On intercepte son courrier. Il

est bien conscient de cela. Là, Louis Riel commence à sombrer dans la psychose. Il se sent attaqué de toute part, il n'a plus le soutien de personne, il se sent persécuté. Il commence donc à éprouver des troubles émotifs très profonds qui vont aller en s'amplifiant. Il signe, à compter de cette époque: «Louis David Riel», puisqu'il s'identifie pleinement à David qui, dans la Bible, défend son peuple, prend l'intérêt des siens.

Riel député

En 1872, il y a des élections générales. On veut l'élire dans Provencher (circonscription nommée en l'honneur de Mgr Provencher qui a été un grand pionnier de l'Ouest). Louis Riel était sûr de vaincre, car la population métisse était très majoritaire dans ce comté. Aux mêmes élections, Georges-Étienne Cartier, nous l'avons vu il y a quelque temps, a été défait dans Montréal-Est. Le chef du Canada français se retrouve donc sans siège au Parlement d'Ottawa. On convainc Louis Riel, par la voie de Mgr Taché, encore une fois, de céder son siège à Georges-Étienne Cartier. C'est exactement ce qui arrive, et Cartier devient député de Provencher. Il n'occupera pas ce poste bien longtemps, puisqu'il tombe malade: en février, il part se faire soigner à Londres, où il mourra d'ailleurs en mai 1872. Avant de partir, il confie à son ami Louis Archambault: «Ne vous fiez pas à Sir John, il n'aime pas les Canadiens-Français». Archambault révélera ces propos après la pendaison de Riel, qui est évidemment venue confirmer la mise en garde de Cartier.

Cartier mort, le siège de Provencher redevient vacant. Louis Riel se présente à l'automne 1873, époque où Lépine son compagnon est arrêté pour meurtre.

Louis Riel est élu. Il se rend à Montréal en passant par les États-Unis: c'était plus prudent pour lui. Il s'abstient, par prudence également, de prendre son siège et se réfugie à Plattsburgh, aux États-Unis.

On se souvient que Georges-Étienne Cartier avait été battu dans Montréal-Est à cause du «scandale du Pacifique»: on alléguait que le parti conservateur avait reçu de l'argent d'un groupe d'hommes d'affaires pour obtenir la charte du chemin de fer transcontinental. Une commission d'enquête, qui avait été réclamée par le député Huntingdon, conclut au bien-fondé de ces

accusations. Macdonald, pris en flagrant délit, démissionne comme premier ministre du Canada, en novembre 1873. En février suivant, il y a donc des élections où les conservateurs sont battus. Riel, lui, est réélu député de Provencher.

Rencontre avec Mercier

Donc, à la fin de janvier 1874, il quitte Plattsburgh pour le Québec. Il séjourne à Saint-Hyacinthe, dans la famille d'Honoré Mercier qui l'accueille et l'encourage. Honoré Mercier est alors un jeune avocat de 34 ans. Au plan politique, c'est un «castor», c'est-à-dire un nationaliste canadien-français. Honoré Mercier s'est opposé à l'entrée de la province de Québec dans la Confédération, car il était convaincu que cela entraînerait la disparition du peuple canadien-français. Mercier voyait la province de Québec comme la forteresse de la nation canadienne-française; comme un État tout à fait souverain. On ne se trompe pas en disant qu'Honoré Mercier a été un indépendantiste très très convaincu, très militant. D'ailleurs, il est fils d'une famille de patriotes. Son père qui était de Sabrevois (sa maison est toujours là), a même été emprisonné par les autorités britanniques lors des troubles de 1837-38. Honoré Mercier est une personnalité, même s'il n'est pas encore premier ministre (il le deviendra plus tard, et beaucoup à cause de ce qui est arrivé à Louis Riel).

Riel à Ottawa

À la suite de la victoire libérale, Blake qui avait mis la tête de Riel à prix pour 5 000\$, entre au cabinet d'Ottawa. La session s'ouvre en mars '74; Wilfrid Laurier prononce son premier discours. C'est un jeune avocat, qui était également opposé à l'entrée de la province de Québec dans la Confédération. Wilfrid Laurier avait été membre du club Saint-Jean-Baptiste qui s'est opposé très fortement à l'entrée du Québec au sein de la Confédération.

Donc, on convainc Louis Riel de venir s'enregistrer au Parlement. Le député de Rimouski, Jean-Baptiste Fiset, accompagne Riel afin qu'il aille s'inscrire: cet homme dont la tête est mise à prix pour 5 000\$ entre très facilement dans le Parlement d'Ottawa. Il va inscrire son nom dans le registre des députés, il signe, il remercie le greffier qui a pris son enregistrement. Il s'en va immédiatement, puisqu'il est bien conscient que, dès le lende-

main, on le pourchassera partout. Il se cache à Hull; il a réussi à mettre son nom sur la liste des députés et c'est sûr qu'au sens politique, cela aide énormément la formation du député Fiset, qui jouit des retombées de cette popularité de Riel, ici au Canada français, dans la province de Québec. Les gens, bien qu'ils ne soient pas au courant de tout ce qui s'est passé là-bas, éprouvent un sentiment naturel; c'est ça le nationalisme! Les parlementaires, majoritairement anglophones à cette époque comme aujourd'hui, ne sont pas contents de ce que vient de faire Louis Riel; ils présentent donc une motion pour l'obliger à siéger. Il faudrait l'unanimité; il y a une voix contre. On en adopte donc une autre pour expulser Riel. Suite à cette expulsion, il y a un autre scrutin; Riel est réélu une troisième fois, en septembre 1874.

Nouvel exil

À la même époque, son compagnon Lépine subit son procès; il est condamné à mort. Cependant, le Parlement commue sa peine en exil; en même temps, Riel est banni lui aussi pour cinq ans.

Louis Riel, au même moment, en décembre 1874, après avoir été réélu pour une troisième fois, s'exile aux États-Unis. Il s'en va à Washington; il cherche du travail, auprès d'un Canadien-Français qui a un haut poste à Washington, le Major Mallet, inspecteur des agences indiennes de tout l'Ouest américain, qui est un ami personnel du président Grant.

À Washington, Riel subit une première crise émotive grave, résultat naturel des tourments qu'Ottawa et les anglophones lui infligent depuis des années.

Il entend une voix qui lui dit: «Lève-toi, David, va à Montréal, dis à Mgr Bourget: 'Tu seras le pape du Nouveau-Monde'.»

Dans une vision étrange, il voit trois taureaux qui vont redresser le monde: un blanc, un rouge et un noir. Le taureau blanc, c'est le comte de Chambord, prétendant au trône de France, le dernier des Bourbons de la branche aînée; le rouge, c'est don Carlos, prétendant ultramontain au trône d'Espagne; le noir, c'est lui, Riel.

Retour à Montréal

En 1875, il revient à Montréal, geste dangereux, car il est encore sous le coup de la sentence d'exil. Mais son anonymat est préservé, grâce aux nombreux amis qu'il compte dans la ville, grâce aussi à la forte cohésion de la société canadienne-française. La sociabilité était beaucoup plus intense que de nos jours, à cause notamment de la force des cadres paroissiaux.

Il est resté en contact avec Mgr Bourget, qui lui écrit notamment, en juillet 1875: «Dieu vous a donné une mission, qu'il vous faudra accomplir en tous points».

Riel conservera toute sa vie ces lettres de Mgr Bourget, pour lequel il nourrit de la vénération.

Cependant, son état psychologique demeure très mauvais. Quand il voit des églises, il devient passionné, il perd littéralement la raison. Il veut entrer de force à l'église de Bon-Secours. Un dimanche, il interpelle violemment le prédicateur pendant la messe. Il faut absolument faire quelque chose.

En mars 1876, on le présente au docteur Lachapelle, futur président de la Société Saint-Jean-Baptiste et fondateur de l'hôpital Notre-Dame. Le docteur conduit Riel à Saint-Jean-de-Dieu, où il est interné jusqu'en mai, après quoi, il est transféré à l'asile de Beauport, sous le nom de Louis David.

Il se dit prophète, il se dit prêtre, il se dit pape: il est tout à fait obsédé par la religion. Les médecins qui le traitent diront que Riel est équilibré, sauf lorsqu'il est question de politique ou de religion. Il connaît des intervalles de calme.

En 1878, il quitte l'asile de Beauport. C'est vers cette époque qu'il aurait rencontré Laurier. Dans une lettre à Blake, écrite après la mort de Riel, Laurier affirme que Riel l'a favorablement impressionné, l'a surpris par sa connaissance des questions internationales, tant européennes qu'américaines. Mais il manifestait encore du déséquilibre, lorsque certains sujets étaient abordés.

Riel retourne alors aux États-Unis, à Keeseville, dans l'état de New-York. L'année suivante, il regagne l'Ouest, où il travaille dans une ferme. Il écrit aussi de la poésie. Au début de 1880, nouveau départ pour les États-Unis, car sa situation ici n'est pas

facile. Il veut devenir citoyen américain, ce qu'il deviendra d'ailleurs. Il habite le Montana, plus précisément à Fort Shaw. Dans cet état américain, il y a des Métis, que des conflits opposent à la population américaine. Riel écrivait des discours, alimentait les chefs Métis, car c'est un homme dont la réputation dépassait les frontières du Manitoba. Il épouse aux États-Unis une Métisse de 18 ans, Marguerite Monet dit Bellehumeur: ils ont deux enfants.

La Saskatchewan

Depuis la création du Manitoba, une quinzaine d'années auparavant, la situation des Métis ne s'est pas améliorée. Ils n'ont pas encore obtenu les terres que le gouvernement fédéral leur avait promises. Donc, beaucoup d'entre eux vendent leurs biens à des spéculateurs et vont s'installer plus loin, sur la Saskatchewan. Ils y connaissent des problèmes analogues.

Esquissons le contexte politique. Après la démission de Macdonald à la suite du «scandale du Pacifique», en 1873, les libéraux ont pris le pouvoir. Une grave crise économique sévissait: la seule issue, ce semblait être de terminer le chemin de fer transcontinental. Les libéraux confient cette tâche à une société publique, sans succès. En 1880, les conservateurs remportent la victoire. Macdonald redevient premier ministre, à 65 ans. Pour mener à bien le projet de ligne transcontinental, il conclut un accord avec 25 millions d'acres de terre, et une protection de 25 ans contre toute concurrence.

En juin 1884, Riel reçoit la visite de Gabriel Dumont, le chef des Métis de la Saskatchewan, qui lui demande de venir aider son peuple: Riel hésite, puis accepte.

À son arrivée en Saskatchewan, il reçoit un accueil triomphal. Cela contribue à rassurer Riel. Il est convaincu qu'il a encore sa place, et à ce moment-là, il ne faut pas se méprendre; Louis-Riel est persuadé qu'il a une mission à remplir, une vocation providentielle: libérer son peuple. Il croit également que l'Église de Rome ne peut que nuire et qu'il faut absolument instaurer une nouvelle foi, dont Mgr Bourget serait le pape. Il ne faut pas oublier que cet homme-là a souffert énormément et que les séquelles du traitement qu'on lui a réservé se manifestent de plus en plus.

Donc, comme il l'avait fait au Manitoba, une quinzaine d'années auparavant, il réunit les Métis de la Saskatchewan. Ils adoptent une liste de revendications qu'ils tentent d'acheminer afin qu'elles soient entérinées par Ottawa. Il reçoit même l'appui d'une certaine partie de la population anglaise de la Saskatchewan qui lui fournit son secrétaire qui va le suivre au cours de l'année suivante. Riel dit carrément à celui-ci, du nom de Jackson, qu'une fois qu'il aura montré aux Métis comment revendiquer, il va retourner tranquillement au Montana, où il veut terminer sa vie. Il fonde l'Union métisse, dont saint Joseph est le patron. Des assemblées ont lieu un peu partout. Riel présente les lettres de Mgr Bourget; il insiste beaucoup sur le caractère providentiel du rôle qu'il a à jouer.

Il exige qu'Ottawa lui verse 35 000\$ pour compenser la perte de ses biens. Pas pour mettre dans sa poche, ce n'est pas son but: il voulait absolument fonder un journal, afin d'alimenter la nation métisse d'une réflexion nationaliste pour lui permettre de continuer son travail. Mais Ottawa refuse toujours de négocier. Alors, Louis Riel s'emporte, il tente d'embrigader tout le monde pour défendre ceux qui prendront les armes. Interrompant un sermon pendant la messe, Riel s'avance à la balustrade et dit au prêtre: «Vous faites de la politique; ce n'est pas de vos affaires. Mêlez-vous de vos affaires et je me mêlerai des miennes».

Même s'il s'est mis en colère, Riel est toujours pieux. Il organise chez tous les Métis une grande neuvaine du 10 au 19 mars, afin de demander à saint Joseph de bien soutenir la nation métisse. Un grand rassemblement a lieu le 19, fête de ce saint. On forme un gouvernement provisoire, comme on l'avait fait au Manitoba.

Le procès

Le 27 mars, les Métis en viennent aux prises avec la gendarmerie: c'est ce que les anglophones appellent «La bataille de Duck Lake», la bataille du Lac aux Canards. Gabriel Dumont dirige 30 Métis et remporte une victoire éclatante. Riel intervient pour que cesse la bataille, pour qu'on cesse de se battre, pour qu'on cesse de tirer. Je rappelle que ça a toujours été un homme très modéré, et qui ne voulait pas que la violence s'envenime.

Au même moment, au Lac des Grenouilles (les ouvrages historiques emploient souvent le nom anglais: Frog Lake), des Indiens se soulèvent et veulent se joindre à Riel. Ils attaquent un poste blanc, et font un véritable massacre; deux missionnaires sont tués. Pas besoin de vous dire que la presse a accordé beaucoup d'attention à ces événements, qui ont suscité interrogations et perplexité dans la population canadienne-française du Québec. Elle voulait bien soutenir Riel. Mais si Riel était soutenu par des gens qui avaient massacré des missionnaires, inutile de vous dire combien se compliquait la situation au Québec.

Le gouvernement d'Ottawa envoie le général Middleton avec mille hommes en Saskatchewan. Deux bataillons canadiens-français vont se joindre à lui: un de Québec et un de Montréal. Les mille hommes vont affronter les 350 Métis, armés, retranchés à Batoche. La deuxième lutte a été tout à fait inégale et après trois jours de combat, les Métis doivent se disperser. Dumont se réfugie aux États-Unis. Louis Riel, qui se cache pendant trois jours dans les bois, autour de Batoche, finit par se rendre à Middleton. Le général l'assure qu'il peut compter sur sa protection.

Le procès de Riel

Donc, Louis Riel est arrêté, on l'emprisonne, on l'accuse de haute trahison, on décide de le traduire devant un tribunal, dont la composition est tout à fait irrégulière: le jury ne compte que six membres, dont aucun francophone. La présidence est assurée par le juge Richardson, magistrat «stipendiaire», c'est-à-dire révocable par le gouvernement. Déjà, à Ottawa, des Canadiens-Français, dont le sénateur Trudel, dénoncent la forme de procès réservée à Louis Riel. Ils soutiennent que c'est anti-constitutionnel, et que partout dans le monde britannique, chacun a le droit d'être jugé par un jury composé de douze personnes qui sont ses pairs et par un juge indépendant du gouvernement. Mais le gouvernement refuse de changer la composition du jury. Le procès est fixé au 20 juillet. Les journaux anglais condamnent Riel d'avance.

Au Québec, la défense s'organise autour de L.-O. David, qui a joué un rôle extrêmement important, tant sur la scène nationale qu'au niveau de la Société Saint-Jean-Baptiste. En effet,

il a siégé longtemps au Conseil de la Société. C'est lui, on s'en souviendra, qui avait remis en question l'administration de la Société, qui avait pensé à la construction du Monument national. C'est lui qui avait voulu que la Société s'engage dans des institutions financières, décision qui a permis aujourd'hui à celle-ci de profiter d'une complète indépendance financière. Il a écrit beaucoup, notamment sur l'histoire: c'est lui qui a réhabilité les patriotes de 1837-38 (la première édition de son ouvrage paraît en 1884). C'est lui le premier qui a osé situer la démarche de ces hommes de 1837 à sa place.

Il se forme des comités que Laurent-Olivier David suscite, organise, provoque dans certaines régions. On recueille de l'argent, on organise la défense de Louis Riel. On n'envoie pas n'importe qui comme avocat; on lui envoie Charles Fitz Patrick, futur juge en chef de la Cour Suprême du Canada, ainsi que François Lemieux, qui deviendra juge en chef de la Cour Supérieure.

Le procès s'ouvre. Les avocats commencent par préparer des objections préliminaires. Ils demandent une suspension d'un mois parce qu'ils doivent préparer toute la défense, et qu'ils ont besoin d'avoir des témoins: ils pourraient faire venir des prêtres, des médecins, des gens qui pourraient venir attester que les facultés mentales de Riel étaient affaiblies. Les avocats demandent donc de retarder le procès d'un mois pour que la défense s'organise d'une façon vraiment correcte et décente, pour que le procès se déroule dans les limites de la normalité. La Cour consent à faire venir deux médecins qui pourront témoigner sur l'état mental de Riel. Cependant, on commencera le procès dans huit jours; procès dont l'issue était tout à fait décidée d'avance. Personne n'a espéré un seul instant que le tribunal acquitterait Louis Riel. Le jury le trouve coupable de haute trahison, mais le recommande à la clémence du juge, Richardson; malgré cette recommandation, le juge le condamne à la pendaison. Richardson déclare qu'il est absurde de prétendre que Louis Riel est fou, puisqu'il sait discerner le bien du mal.

Louis Riel a toujours protesté contre l'allégation de folie, disant qu'il n'était pas fou, qu'il savait ce qu'il avait fait. Il était convaincu qu'il avait une mission à remplir.

Le Canada français tout entier était persuadé que la peine de Louis Riel serait commuée en emprisonnement ou en exil.

Cependant, les orangistes, qui avaient mis à prix la tête de Riel, rappelaient la mémoire de Thomas Scott. On se souviendra que Riel avait expié cela, s'il avait à le faire: il avait été exilé pendant cinq ans. On ne peut pas donner deux sentences pour la même chose. Le procès de Riel est truffé d'anormalités, de fausses décisions basées sur de mauvaises prémisses. John A. Macdonald, qui s'appuyait sur les orangistes de l'Ontario (d'ailleurs les orangistes ont toujours été la base du parti conservateur en Ontario), pouvait aussi, de toute façon, compter sur la fidélité presque rampante, sûrement inacceptable, de Langevin, Caron et Chapleau.

Chapleau est un grand tribun du Canada français, qui a été sur la scène québécoise longtemps avant de passer à Ottawa. Il finira lieutenant-gouverneur. Il avait déjà défendu Lépine, le compagnon de Riel, en 1873. Mais, devenu ministre à Ottawa, il ne défend pas Riel; au contraire, il le condamne, il le dénonce de toutes les manières. Tout le Canada français pense que, si Louis Riel n'est pas lavé de l'accusation et de la sentence qui lui a été annoncée, Chapleau va démissionner.

On attend un télégramme en ce sens pendant les jours ou les heures qui précèdent l'exécution, qui a été remise à deux ou trois reprises. Le 16 novembre 1885, Louis Riel est pendu à 8 heures le matin. Riel, qui a eu une très longue conversation avec son confesseur, est très calme avant de mourir, affirmant qu'il ne renie rien de ce qu'il a fait.

Conséquences de l'exécution

Les jours qui suivent ce 16 novembre 1885 sont des jours de tristesse, où la consternation envahit toute la province de Québec. Certains historiens sont convaincus qu'il eût été sûrement très facile à ce moment-là de proclamer la république sur le bord du Saint-Laurent, car la population trouve tout à fait inacceptable le traitement réservé à Louis Riel. Son secrétaire, l'anglophone Jackson, est interné «pour la frime», comme dit Rumilly, alors que lui, l'accusé francophone, l'accusé canadien-français est pendu. Les Canadiens-Français sont humiliés, profondément blessés dans leur sentiment national, et ils réagissent rapidement

et vivement. Quelques jours plus tard, Laurent-Olivier David organise une assemblée au Champ-de-Mars, cinquante mille personnes se réunissent le 22 novembre 1885, autour de trente députés, de toutes les couleurs, autant des «bleus» que des «rouges». Ils font serment devant la foule de cesser d'appuyer Macdonald, de dénoncer le sort réservé aux Canadiens-Français. Wilfrid Laurier prononce un très grand discours. Puis c'est la grande intervention d'Honoré Mercier, qui déclare: «Riel, notre frère, est mort, victime du fanatisme de Sir John, de la trahison de quelques-uns des nôtres, qui pour garder leur portefeuille ont vendu leur frère». Des résolutions sont adoptées, stigmatisant Macdonald et les «pendards».

L'année suivante, le député Landry présente une motion qui invite ses collègues du Parlement d'Ottawa à dénoncer la pendaison de Louis Riel. Cette motion est défaite: la plupart des Canadiens-Français votent avec Landry, surtout les libéraux canadiens-français, seize conservateurs canadiens-français, et quelques libéraux anglophones. Ceux qui votent contre sont 146: essentiellement des députés et des ministres conservateurs, dont 22 Canadiens-Français y compris Langevin, Caron, Chapleau. Le journal «l'Électeur», de Québec, publie leurs noms en les faisant précéder de ce texte: «Compatriotes, gravez dans votre mémoire le nom des traîtres». On les a appelés le bataillon des pendards. Voilà l'affiche, qui a servi, il y a maintenant trois ans, pour qualifier d'autres personnes responsables d'un geste qui s'inscrit dans le sillage de ce qui a été fait, un siècle auparavant.

Les Canadiens-Français perdent toute confiance dans le parti conservateur. Les résultats de la pendaison de Louis Riel, ça a été d'une part, l'apparition d'un nouveau parti dirigé par Mercier: le parti national, composé de «rouges» et de «bleus», insatisfaits de la situation. Ce parti accédera au pouvoir l'année suivante à Québec: et ce sera la grande épopée d'Honoré Mercier. D'autre part, Sir Wilfrid Laurier profitera de l'occasion afin d'élargir et de consolider ses assises politiques et électorales. Il réhabilitera le parti libéral et prendra le pouvoir quelques années plus tard.

Louis Riel a été pendu il y a cent ans. Louis Riel est l'illustration par excellence du traitement qui est réservé aux Canadiens-Français dans la Confédération canadienne.

Eh bien, on a regardé les conséquences du côté du Canada français. Du côté du Canada anglais, la pendaison de Louis Riel n'a été que l'occasion d'ouvrir un sillon dans lequel on retrouvera le règlement 17, ainsi que l'abolition des droits des francophones, dans les Maritimes, dans l'Ouest, en Ontario.

La pendaison de Louis Riel, c'est peut-être l'occasion où, comme peuple, nous avons compris quelle considération on avait pour nous, et quelle difficulté nous aurons, comme communauté, comme peuple, à occuper la place qui nous revient.

Conclusion

Quelles leçons peut-on tirer? Je pense qu'il y a des leçons de courage, il y a des leçons de désintéressement, de don total à la patrie. On peut remarquer les défauts de Riel, on peut regretter certains de ses jugements, certains de ses comportements. Mais ce qu'on ne peut que constater, c'est la fidélité à son peuple, c'est la loyauté aux siens, c'est l'amour de la patrie, et c'est la pleine connaissance qu'il a de lui-même. Louis Riel sera l'objet de célébrations un peu partout. Il faut exiger que le Parlement canadien donne la totale et complète amnistie à Louis Riel, qui est le véritable père du Manitoba. Que cet homme serve d'exemple à tous les nôtres!

Hydro-Québec et la vie quotidienne des Québécois

par le SERVICE D'INFORMATION HYDRO-QUÉBEC

Les retombées économiques d'Hydro-Québec sont visibles, mesurables, chiffrables. La présence sociale de l'entreprise est moins apparente. Quelques aspects de cette dimension sont ici présentés.

En faveur des jeunes

En 1985, durant quatre mois, Hydro-Québec a embauché 600 jeunes de 18 à 30 ans en quête d'emploi. Cette mesure permettra à ces jeunes d'acquérir une expérience facilitant leur insertion dans le monde du travail.

Entre autres actions, Hydro-Québec encourage l'initiative créatrice des Jeunes entreprises du Québec. À l'usage de ses bureaux, elle organise la récupération du papier recyclable, créant ainsi des emplois pour de jeunes handicapés. Elle souscrit à la Fondation des Jeux du Québec. Avec d'autres entreprises, elle a financé les «Festivals Podium Optimiste Jeunesse en fête» qui ont réjoui 200 000 jeunes au cours de l'été 1985. Elle a aussi commandité «Les P'tites vues», une série de 13 émissions à Radio-Québec sur les 80 meilleurs films réalisés par les étudiants d'universités québécoises. Elle a en outre organisé le concours «J'ai l'eau à cœur» auquel un grand nombre de jeunes ont participé.

Dans les régions, de nombreuses activités encouragent les jeunes et favorisent leur insertion sociale et leur intégration au travail. À titre d'exemple, en novembre, la région de Montmorency accueillait un groupe de jeunes handicapés auditifs désireux de connaître les différents types d'emplois qu'Hydro-Québec pouvait leur offrir.

Dans le domaine culturel

Hydro-Québec encourage les arts, les lettres et les sciences. Elle aide financièrement des musées, des orchestres symphoniques, des compagnies de danse, des troupes de folklore, les Grands Ballets canadiens, les Jeunesses musicales du Canada et d'autres milieux artistiques.

Hydro-Québec souscrit en outre des sommes importantes aux universités québécoises et à des organismes de culture. Elle participe à de nombreuses rencontres et à de multiples congrès dans toutes les régions du Québec.

Préoccupations humanitaires

Hydro-Québec ne vit pas uniquement d'électricité et de haute technologie. Elle s'intéresse à la condition de vie des Québécois. Elle souscrit généreusement, ainsi que ses employés, à la campagne Centraide; elle contribue aux Petites Sœurs des pauvres, à l'Accueil Bonneau et à d'autres œuvres charitables. Des centaines de ses employés distribuent des paniers de Noël à des familles défavorisées.

Hydro-Québec répond à l'appel de la Société canadienne de la Croix-Rouge. Elle contribue à diverses fondations vouées aux maladies du cancer, du cœur, du rein, du diabète, de l'arthrite, des yeux, etc. Elle consent des dons à nombre d'hôpitaux, aux pavillons des «grands brûlés» de Montréal et de Québec et à plusieurs fondations œuvrant dans le secteur de la santé. Elle collabore à un projet d'étude visant à identifier les facteurs prédisposant à l'artériosclérose. Elle participe activement à la semaine annuelle de la santé et de la sécurité du travail, ainsi qu'à plusieurs autres activités.

Valorisation de l'environnement

Hydro-Québec s'est aussi dotée d'une politique du patrimoine. Elle est soucieuse de la qualité de l'environnement. Les récents travaux à la centrale de Rivière-des-Prairies illustrent cette préoccupation. Une vingtaine de mesures environnementales ont été appliquées: parc linéaire avec piste cyclable et sentiers pédestres, plate-forme de pêche sur la rive nord, passe migratoire pour l'alose, aménagement d'un fond pour favoriser la reproduction de la faune aquatique, etc.

La mise en valeur d'un flot au centre-ville de Montréal s'inscrit aussi dans la volonté d'un aménagement urbain prestigieux et humain. Il en est ainsi du projet mis en chantier dans la Mauricie. Le Centre d'interprétation de la culture industrielle de Shawinigan deviendra un site où l'industrie électrique sera présentée et expliquée comme une culture distincte.

Par sa politique d'environnement, Hydro-Québec attribue des fonds aux administrations municipales pour leur permettre d'effectuer des travaux de mise en valeur du territoire, à la suite du passage d'une ligne de transport. Quatorze municipalités de l'Estrie viennent de bénéficier de telles subventions à la suite du tracé de la ligne Des Cantons/États-Unis. Hydro-Québec suscite plusieurs autres initiatives pour améliorer la qualité de l'environnement. Citons, entre autres, l'organisation de dix conférences consacrées à l'aménagement urbain et tenues en octobre et novembre. Des spécialistes de réputation mondiale sont venus raconter comment ils ont aménagé des places et des espaces publics en Europe et aux États-Unis.

Bref

En complément de son action sociale, Hydro-Québec apporte une participation concrète à la vie quotidienne des Québécois. En 1984, elle versait aux divers gouvernements 380 millions de dollars en impôts, taxes et dividendes. Cet argent est redistribué par l'État et il constitue une aide au développement des écoles, des collèges, des universités, des hôpitaux, des services sociaux et des affaires sociales...

St-Jean-sur-Richelieu

par CAROLE MERCIER

Suite à une recherche d'information sur la situation socio-économique de la région de Saint-Jean-sur-Richelieu auprès des autorités locales et du Conseil économique du Haut-Richelieu, il a été constaté qu'il est possible d'expliquer pourquoi, depuis 1976, aucune entreprise majeure n'a choisi de s'implanter à Saint-Jean-sur-Richelieu. Le dernier gros effort pour promouvoir cette région a été fait en 1976 avec la parution du livre *St-Jean, St-Luc et Iberville*. Depuis, plus rien sauf un dépliant de trois pages constitué en majeure partie de photographies de la région.

Bien que le député de St-Jean à la Chambre des Communes du Canada ait été nommé ministre d'État aux Petites entreprises sous Sinclair Stevens, ministre de l'Expansion industrielle régionale, le député de Saint-Jean est à l'abri de toute accusation de favoritisme, car depuis l'année qu'il occupe ce poste, aucune ombre de la moindre possibilité d'investissement économique n'est valable dans la région. Au contraire, Dominion Textile Inc., multinationale œuvrant du textile de la région, a décidé de fermer ses portes en juin prochain.

Saint-Jean n'étant pas une région très industrialisée, après une description de cette région j'examinerai l'impact économique et social de la décision de Dominion Textile Inc. de fermer son usine de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Description générale socio-économique de la région de Saint-Jean-sur-Richelieu

L'agglomération de Saint-Jean-sur-Richelieu se situe à 40 km de Montréal et de la frontière américaine, et compte une population d'environ 65 000 personnes.

Le parc industriel implanté en 1964 a une superficie totale de 283 hectares, dont 151 sont encore disponibles. Bien que l'ag-

glomération constitue un des plus importants carrefours de communication en Amérique du Nord, elle ne compte qu'environ 80 industries, dont seulement 32 sont des industries manufacturières. Son infrastructure industrielle est plutôt diversifiée et solide.

Le textile

En 1975, ce secteur dominait nettement la structure industrielle de Saint-Jean-sur-Richelieu et jouait un rôle prépondérant dans l'économie de la région avec plus de 47% des employés. Aujourd'hui, bien que les industries de ce secteur aient obtenu beaucoup d'aide des gouvernements provincial et fédéral pour leurs programmes d'expansion et de développement technologique, cette industrie n'emploie plus que 25% de la main-d'œuvre manufacturière régionale.

Agro-alimentaire

En raison de la qualité des terres et d'un micro-climat avantageux, ce secteur en plein essor est l'objet d'une attention spéciale de la part du Conseil économique de la région. Ce secteur est également desservi par une station de recherches du ministère de l'Agriculture du Canada et d'un programme d'enseignement au C.É.G.E.P. Saint-Jean-sur-Richelieu. Mentionnons que la Société Générale de Financement a été propriétaire de la conserverie David Lord Ltée, bien que cette entreprise fût retournée au secteur privé depuis quelques années.

Fabrication mécanique et électrique

Employant près de la moitié des travailleurs du secteur manufacturier de la région, ce secteur se caractérise par son abondance et sa diversité. Présentement, ce secteur constitue une excellente garantie de collaboration inter-industrie, indispensable à la région.

Aéroport et Aéronautique

Le ministère de la Défense nationale du Canada ayant choisi d'établir l'École des langues sur le site de la base militaire, la présence du Collège militaire royal et de l'aéroport municipal confèrent une vocation aéronautique. Par son trafic aérien, ses infrastructures et sa main-d'œuvre active, la région a tous les

atouts nécessaires pour attirer des investissements importants en aéronautique.

Le C.É.G.E.P. Saint-Jean-sur-Richelieu est la seule institution du Québec qui dispense le cours de formation en contrôle aérien. Bien que ces cours aient été suspendus par Transport Canada, le cégep s'orientera vers des cours dans des domaines connexes, tels la météorologie ou le pilotage.

Éducation

La région se compare avantageusement aux autres régions urbaines de l'Amérique du Nord quant à son réseau d'enseignement élémentaire et secondaire dans les deux langues officielles du pays. La formation professionnelle et l'enseignement collégial sont étroitement reliés aux exigences de l'industrie et vont bien au-delà des besoins locaux et régionaux. Le ministère de la Défense nationale du Canada dispense un enseignement universitaire aux élèves-officiers du Collège militaire royal de Saint-Jean, en plus de former ses recrues à l'École des langues et à l'École technique des Forces canadiennes. L'Université du Québec à Montréal dispense des cours aux adultes à Saint-Jean-sur-Richelieu dans certaines disciplines. La proximité de Montréal facilite l'accès à la formation universitaire des résidents de cette région.

Activités sociales et culturelles

La région compte deux musées historiques, celui de Saint-Jean-sur-Richelieu et celui du Collège militaire royal relatant l'histoire du Fort Saint-Jean, plusieurs clubs sociaux et activités pour les jeunes. Il est possible d'y pratiquer plusieurs activités sportives. L'été, grâce à la rivière Richelieu et au canal Chambly, toutes les activités nautiques sont possibles. Deux terrains de golf, un port de plaisance, des piscines publiques, parcs, terrains de balle-molle, soccer, tennis, etc. sont très bien entretenus. L'hiver, le ministère des Loisirs, en collaboration avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et les clubs sociaux, aménage une patinoire extérieure sur le canal Chambly, d'une longueur de 2 km. Depuis deux ans, les Johannais sont fiers d'accueillir le Festival des Montgolfières, où pendant une semaine, des pilotes de divers pays et de plusieurs provinces viennent démontrer leur

savoir-faire. La venue de cette activité à la fin du mois d'août a contribué à faire connaître cette région. Les organisateurs se proposent de présenter une compétition à sanction internationale, l'été 1986.

Transport

La région possède aussi un réseau complet de transport. Le réseau d'autoroutes relie en quelques minutes seulement Montréal et les États frontaliers de New York et du Vermont. Le transport aérien, avec un aéroport régional doté de trois pistes d'atterrissage et les aéroports internationaux de Dorval et Mirabel situés respectivement à 55 et 80 km de la région, sont aussi un atout. Le transport fluvial par la voie maritime du Saint-Laurent et le port de Montréal à proximité. Quant au transport ferroviaire, Saint-Jean fut la première ville du Canada à être reliée par chemin de fer avec Laprairie. Les deux réseaux ferroviaires canadiens desservent la région. Le transport ferroviaire des États frontaliers américains traverse Saint-Jean-sur-Richelieu, y compris le transport de passagers par le service Amtrak.

Autres

En plus des secteurs que la région a choisi de placer en priorité, Saint-Jean-sur-Richelieu possède des industries dans les secteurs suivants: caoutchouc, bois, meubles, papiers et produits connexes, produits métallurgiques, matériel de transport, minier (pierre concassée) et chimiques.

Bien qu'elle ne compte que neuf multinationales, la région de Saint-Jean-sur-Richelieu offre des possibilités presque illimitées de services de sous-traitance dans un grand nombre de petites et moyennes entreprises, sans oublier le secteur de la construction domiciliaire, ainsi que des professionnels compétents dans plusieurs domaines, tels avocat, notaire, architecte, ingénieur, comptable, etc.

Le contexte régional situé, examinons maintenant le cas particulier de l'usine Tissage Richelieu, propriété de Dominion Textile Inc.

Historique de l'implantation de Dominion Textile à Saint-Jean-sur-Richelieu

Construite en 1964, l'usine Tissage Richelieu de Dominion Textile Inc. devait constituer au départ, et constitue jusqu'à ce jour, un véritable joyau de l'industrie canadienne des textiles. On y mettait en pratique les données les plus récentes de la technologie moderne en matière d'équipement. La machinerie servant à la production du tissu grège est localisée au centre du vaste bâtiment. La ceinture de bureaux d'administration et d'ateliers protège le corridor de production contre les écarts soudains de température extérieure. L'usine de Saint-Jean-sur-Richelieu a donc bel et bien été conçue pour le type de climat que nous connaissons. Elle a été la première au Canada à être dotée d'un système facilitant, de façon optimale, le contrôle de la température et de l'humidité, contrôle primordial en usine textile.

Dotée d'un équipement hautement technologique dès le début, des investissements soutenus dont l'installation de métiers à filer à bout libéré constituait en effet une première à Dominion Textile, ont maintenu l'usine de Saint-Jean-sur-Richelieu à la fine pointe de l'évolution technologique. L'usine de Saint-Jean-sur-Richelieu est considérée comme l'un des complexes textiles les plus modernes d'Amérique du Nord, à un point tel que des techniciens de plusieurs pays sont venus la visiter pour s'inspirer des nouveaux concepts mis en application. On évalue sa production hebdomadaire à 500 000 mètres et le coût de remplacement de l'usine à environ 100 millions \$.

L'usine est conçue pour s'adapter rapidement aux besoins sans cesse changeants de la mode et aux exigences du consommateur. Sa force et sa valeur viennent du fait que sa production est axée sur l'aspect flexibilité. Cette usine de tissage produit surtout des *broadcloths*, armures, satinettes à doublures, popelines et tissus à poche en coton et mélange de polyester/coton. On y produit aussi bien du denim pour vêtements sports ou vêtements de travail que des velours côtelés, des tissus pour uniformes, pour chemises et chemisiers et divers tissus pour vêtements de détente portant tous l'étiquette TEX-MADE. Les tissus sont ensuite expédiés aux usines de finition de Dominion Textile, où la teinture, l'impression et l'apprêt final leur donnent la texture et les coloris qui en font, sans l'ombre d'un doute, des produits hautement recherchés par les consommateurs.

C'est grâce à son équipement avant-gardiste et à la compétence de 450 employés recrutés parmi la main-d'œuvre disponible à Saint-Jean-sur-Richelieu, formés sur les lieux lors de la mise en opération, que l'usine de Tissage Richelieu constitue un maillon très important du vaste ensemble industriel de Dominion Textile Inc.

Dominion Textile Inc. est le manufacturier de textiles et de produits connexes le plus important du Canada qui exploite 35 usines dont 22 au Canada et 14 au Québec. 84% de ses actionnaires sont des résidents du Québec et son principal actionnaire est la Caisse de dépôt et de placement du Québec, qui possède 16,4% des actions ordinaires.

Pour l'ensemble de l'industrie du textile nord-américaine, 1985 est une période de non-rentabilité. Au Canada, on a vu disparaître un concurrent important, Wabasso. Le marché en général a été très incertain et hautement concurrentiel. L'élément clé de l'avenir du textile est le renouvellement prévu pour 1986 de l'Accord multifibre qui règlemente l'accès ordonné des marchés des pays développés par les producteurs textiles des pays en voie de développement. La possibilité d'élargissement des échanges commerciaux avec les États-Unis n'a rien pour amoindrir l'incertitude dans ce domaine, sachant qu'aux États-Unis les coûts de construction et des salaires sont moins élevés, la plus grande souplesse d'exploitation accordée au management et l'attrait d'un marché beaucoup plus vaste. Dominion Textile mentionne aussi que le conflit de travail connu dans quatre de ses usines (Saint-Jean, Saint-Thimothée, Valleyfield et Hawkesbury) n'est pas étranger à sa piètre performance au premier trimestre de 1985. C'est plus de 21 000 emplois, au Québec, qui disparaîtront dans le secteur du vêtement, si la situation ne se redresse pas.

Voyons maintenant la situation de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Sur les 5 057 emplois dans le textile perdus en 1982-1983 et 1984 au Québec, 15,4% de ces pertes toucheraient la population de Saint-Jean-sur-Richelieu, dont 63% provenaient de l'usine Tissage Richelieu de Dominion Textile, et maintenant 464 autres emplois directs sont menacés.

Calendrier des événements marquants de 1985

30 avril: Dominion Textile décrète le lock-out.

9 mai: Les parties sont convoquées. Dominion Textile présente une offre modifiée non négociable et se retire de la table de négociation.

5 juin: Le conciliateur convoque les parties à se rencontrer au ministère; la compagnie reste sur ses positions et refuse de négocier.

15 août: Dominion Textile annonce officiellement son intention de fermer l'usine Tissage Richelieu de Saint-Jean-sur-Richelieu et Salaberry-de-Valleyfield.

20 août: Par voie de scrutin secret, les employés de l'usine de Saint-Jean-sur-Richelieu (68%) votent pour le retour au travail.

22 août: La C.S.D. approche André Bissonnette, ministre d'État aux Petites entreprises et député de Saint-Jean, pour lui demander d'enquêter sur les subventions reçues par la compagnie et d'intervenir dans la décision de la compagnie.

5 septembre: Formation d'un comité de maintien des emplois de Saint-Jean-sur-Richelieu constitué de la majorité du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu, des maires des municipalités environnantes, du président syndical C.S.D. Domtex et autres personnalités influentes de Saint-Jean-sur-Richelieu.

23 octobre: Dominion Textile reporte la date de fermeture des usines au 30 juin 1986, initialement prévue pour le début d'avril.

24 octobre: Remise d'une pétition de 40 000 noms en faveur du maintien des emplois dans les usines de Saint-Jean-sur-Richelieu et Valleyfield par les comités de maintien d'emplois de ces deux usines aux ministres Sinclair Stevens (Expansion industrielle régionale) et James F. Kelleherk (Commerce extérieur).

La réponse donnée par le président et chef de l'administration de Dominion Textile sur la décision de fermer une usine aussi moderne et avant-gardiste que celle de *Tissage Richelieu* (Saint-Jean-sur-Richelieu) plutôt qu'une vieille usine est la suivante:

Étant donné la situation du marché, le choix de l'usine à fermer a été principalement une question de produits et de considéra-

tions physiques. Chacune de nos usines possède ses caractéristiques et ses propres capacités de production. Nous avons d'abord tenu compte de la gamme des produits que nous voulons mettre en marché en relation avec les besoins futurs de ce marché et avec sa rentabilité. Puis nous avons considéré la flexibilité et l'équilibre de notre ensemble manufacturier.

L'un des facteurs clés a été l'étude sur la meilleure façon d'optimiser l'utilisation de l'équipement le plus moderne que nous ayons. Le redéploiement de l'équipement de Richelieu vers nos autres usines au Canada se traduira par une réduction des coûts de production et une amélioration de la qualité pour certains produits clés qui, à cause de leur variété, ne peuvent pas être produits dans une seule usine. Nous réaliserons cet objectif sans recourir à des investissements substantiels qui autrement auraient été nécessaires.

Les coûts seront réduits et le point mort de notre commerce des tissus vestimentaires sera également réduit de plusieurs millions de dollars. Le coût net de la fermeture de l'usine ne sera pas élevé, même si l'on inclut les paies de séparation avantageuses remises aux employés mis à pied.

L'équipement de Richelieu sera réinstallé dans d'autres usines où les contrats de travail comportent des conditions permettant la flexibilité d'exploitation désirée. Généralement parlant, ces contrats nous donnent l'occasion de faire fonctionner notre équipement sur des horaires de 7 jours et de maximiser ainsi la production de l'équipement récent tout en réduisant la nécessité d'investissements futurs¹.

Ce que la C.S.D. en pense.

La C.S.D. trouve que Dominion Textile est incohérente et joue avec le feu, tel qu'il appert dans une édition spéciale du journal *La base* dont voici un extrait:

Curieusement, les explications du directeur de l'usine de St-Jean entrent en contradiction avec la position officielle de la compagnie.

M. Lapierre soutient en effet que l'usine est suffisamment moderne pour produire un tissu de qualité à des coûts de production acceptables. Une position qui entre en conflit avec les explications de la compagnie qui a toujours soutenu

qu'elle ne ferme que des usines anciennes et non-rentables. D'ailleurs, sur ce point précis, M. Lapierre a admis qu'il en coûtera 4 à 5 millions de \$ pour déménager la machinerie d'une usine ultramoderne (St-Jean) vers des usines beaucoup plus anciennes.

Chose certaine, le motif de la fermeture n'a sûrement rien à voir avec une question de main-d'œuvre, puisque les travailleurs et travailleuses de St-Jean et de Valleyfield sont hautement qualifiés pour faire leur travail. Non: si l'on veut obtenir une réponse à cette question, il faut chercher du côté des relations de travail. Il faut aussi se rappeler que M. Lapierre, administrateur qui n'a rien fait pour améliorer le climat des relations de travail pendant le conflit, a été directeur, en 1983, de l'usine Gault de Valleyfield au moment où cette dernière a fermé ses portes.

Les deux usines que Dominion Textile Inc. veut fermer sont justement celles que l'on a entrepris de moderniser à grands frais durant les dernières années.

Dominion Textile Inc. a donc voulu simplement casser le syndicat de ces deux usines réputées pour des relations les plus difficiles de la compagnie.

Impacts sociaux-économiques de la décision de Dominion Textile Inc. de fermer son usine de Saint-Jean-sur-Richelieu

L'économie du Haut-Richelieu n'est pas une autarcie et s'avère fortement tributaire du secteur du textile, bonnetterie et vêtement. Pour cette région, le principal problème depuis dix ans étant le chômage (environ 12%), cette perte d'emploi serait quasi catastrophique pour le secteur.

Impacts économiques⁵

Salariés:

Nombre de salarié-e-s syndiqué-e-s qui risquent de perdre leur emploi à la suite de la décision de la D.T.

	464	
— Hommes	316	(68,1%)
— Femmes	148	(31,9%)

Âge moyen — 34 ans

Total des individus directement touchés:

— Salarié-e-s	464
— Conjoint-e-s	310
— Enfants à charge	386
TOTAL	1 110

Taille moyenne des ménages: 2.7 individus par ménage

Statut résidentiel:

— propriétaires	203
— locataires	261

Masse salariale en jeu:

— annuellement	12 000 000\$
— en incluant l'effet d'entraînement local	13 800 000\$

Taxation municipale en jeu:

— Taxe d'affaire et taxe foncière	150 000\$
-----------------------------------	-----------

Emplois indirects:

— un minimum d'emplois pour les commerces, les sous-traitants et les pourvoyeurs de services.	120
---	-----

Les pertes de salaire de la première année seront compensées en partie par des prestations d'assurance-chômage versées par le gouvernement suivies de prestations de Bien-être social. Donc, des coûts pour l'État en plus de manque à gagner au niveau des différents impôts.

La possibilité d'une centaine de travailleurs quittant la région perturberait sans doute le marché de l'habitation, tant celui de la location de logements que celui de la revente de propriétés. Un effet secondaire pourrait amener une réduction de la construction domiciliaire, un manque à gagner pour l'industrie de la construction et pertes d'emplois supplémentaires.

Cadres:

Environ 50 employés cadres seront relocalisés ou mis à pied, dont 60% sont propriétaires de maison.

Impacts sociaux

Au moins 750 conjoints et enfants seront impliqués directement par ces mises à pied.

Au cours des dernières années, certaines régions ont subi des événements socio-économiques catastrophiques, tels:

- grève de Marine Industries à Sorel;
- fermeture de la mine Bell Asbestos à Thetford Mines;
- fermeture de l'Iron Ore à Sept-Îles;
- démolition totale de la ville de Gagnon;
- menace de fermeture de Domtar à East Angus;
- fermeture des usines de sciage en Gaspésie;
- etc...

Contrairement à d'autres régions, Saint-Jean peut difficilement subir une telle catastrophe économique. Le fait de la présence d'emplois sécuritaires auprès de super-employeurs à l'abri de faillites quasi insensibles aux fluctuations économiques, tels que:

Gouvernement fédéral

- Ministère de la Défense nationale:
 - École des langues, base militaire: 1 346 employés permanents et 1 220 étudiants
 - Collège militaire royal: 363 employés permanents et 592 étudiants
- Emploi et Immigration Canada
- Agriculture — Station de recherches
- Douanes
- Gendarmerie Royale du Canada

Gouvernement provincial

- Ministère de l'Éducation:
 - C.É.G.E.P. Saint-Jean-sur-Richelieu: 385 employés permanents et 2 564 étudiants
- Deux polyvalentes
- Écoles primaires et secondaires
- Ministère des Affaires Sociales:
 - Hôpital du Haut-Richelieu et Résidence Richelieu (personnes âgées)
 - C.L.S.C. Vallée des Forts
 - Le Renfort Inc. (handicapés physiques et mentaux)
- Ministère de la Justice:
 - Palais de Justice
 - Sûreté du Québec

— Ministère des Transports:

Centre d'entretien des routes.

Bien que nous n'ayons énuméré que les principaux organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux, il est facile de constater qu'ils constituent le principal bassin d'emplois de la région pour ainsi réduire l'impact d'événements catastrophiques de pertes d'emplois pour la région. Nous pouvons également poser la question de savoir si ce bassin d'emplois «ultra-stable» n'expliquerait pas la léthargie des autorités locales à attirer de nouvelles industries dans la région.

En conclusion, une mince lueur d'espoir subsiste pour les salariés de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Dominion Textile Inc., suite aux pressions des comités de maintien des emplois et des deux paliers de gouvernements, a repoussé la date de fermeture au 30 juin 1986: ils ont donc gagné trois mois de sursis. En plus, la C.S.D. fait des pressions au niveau de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, principale actionnaire de Dominion Textile Inc. La C.S.D. a demandé une enquête sur les subventions reçues et à recevoir du gouvernement fédéral par cette compagnie.

Cette fermeture d'usine liée à un conflit syndical ne constitue pas un fait nouveau pour Saint-Jean-sur-Richelieu: rappelons-nous la fermeture, à une époque antérieure, de l'usine Singer déménagée à Thurso dans un contexte similaire.

De toute évidence, ce ne sont pas les déclarations du député fédéral de Saint-Jean, André Bissonnette, ministre d'État aux petites entreprises, qui permettent de redonner espoir aux employés de Saint-Jean-sur-Richelieu. Il a déclaré: «On a bon espoir de faire autre chose avec cette usine si Dominion Textile ne change pas ses positions.»

Références:

1. Commissariat Industriel, *Profil Communautaire St-Jean, St-Luc, Iberville 1975-1976*, Société des Éditions Montréalaises Inc., 1976.
2. Conseil Économique du Haut-Richelieu, *Haut-Richelieu — Région d'Avenir — St-Jean-sur-Richelieu, Iberville, St-Luc*, 1985. 7 pages.
3. Conseil Économique du Haut-Richelieu, *Rapport préliminaire sur l'impact économique et social de la décision de Dominion Textile de fermer les usines de St-Jean-sur-Richelieu et de Valleyfield*, sept. 1985.
4. C.S.D., *La politique commerciale canadienne dans les secteurs du textile, de la bonneterie et de l'habillement: La nécessaire modernisation*, Mémoire soumis à la Commission du Textile et du Vêtement, avril 1975.
5. C.S.D., *Spécial Textile et Vêtement, Sauvons les emplois chez Dominion Textile*, Journal *La Base*, Édition spéciale, vol. 2, n° 1, octobre 1985.
6. Dominion Textile Inc., *Usine Richelieu*.
7. Dominion Textile Inc., *Rapport Annuel 1985*.
8. Dominion Textile Inc., *1^{er} Trimestre, Faits saillants de l'assemblée annuelle de 1985 et rapport intérimaire pour le trimestre terminé en septembre 1985*.
9. Journal *Le Canada Français*, p. A-12, 4 sept. 1985; p. A-1 et A-5, 18 sept. 1985; p. A-4, 2 oct. 1985; p. A-2, 16 oct. 1985; p. A-25, 23 oct. 1985; p. A-17, 30 oct. 1985.
10. Journal *La Nouvelle*, p. 5, 29 sept. 1985.

Un retour aux sources s'impose au Parti québécois

par PAUL GRENIER

La stratégie fédérale à l'endroit du Québec consiste à vaincre les nationalistes québécois par l'usure, et Dieu sait combien d'entre eux se sentent las, depuis l'échec du référendum, puis la déplorable scission qui est survenue au sein du Parti québécois, et enfin la défaite cinglante de ce parti le 2 décembre 1985.

À lire les éditoriaux des différents journaux de la province, on croirait que le nationalisme québécois est bel et bien mort, surtout depuis le Requiem gratuit, que l'ambassadeur américain Thomas Niles, a tenu à prononcer sur ses *restes* le 23 décembre dernier à Québec.

Mais l'histoire nous enseigne que le patriotisme se ravive davantage dans la défaite que durant les jours de gloire. Le Québec peut donc s'attendre à une remontée prochaine du mouvement nationaliste.

Afin d'aider les nationalistes dans leur réflexion prérelance, je leur offre le résultat d'une analyse personnelle de la situation socio-politique du Québec d'aujourd'hui. Cette analyse, accompagnée de suggestions, se veut une opération de balisage.

Deux constats importants

A) La méconnaissance de notre histoire nationale

Le grand mérite de René Lévesque dans son virage vers le beau risque conservateur aura été de permettre à la jeune génération nationaliste, marquée par la désinformation au niveau de son histoire nationale, de gravir quelques marches de plus, vers le degré de maturité politique des doyens du Mouvement Nationaliste Québécois, en vivant ses propres déboires sur le plan électoral.

Est-il besoin de dire que cette désinformation qui a taxé également tous les jeunes québécois depuis deux décennies contri-

bue à les figer dans leur vision pragmatique et ultra-matérielle de la vie. Et c'est ce comportement des jeunes qui développe à son tour une belle indifférence communicative à l'endroit de notre survivance nationale.

C'est dans la méconnaissance ou l'oubli des salutaires leçons de son passé qu'un peuple se laisse assimiler le sourire aux lèvres. Les minorités francophones des provinces de l'Ouest, de l'Ontario, et des Maritimes, décimées par l'assimilation, ont vécu bien avant nous l'étape de la désinformation au niveau de leur histoire nationale.

Un rattrapage tardif mais encourageant au niveau de l'enseignement de notre histoire nationale.

Le rattrapage qui s'est amorcé depuis trois ans au niveau de l'enseignement de l'histoire nationale dans nos écoles est tout à l'honneur du Parti québécois. Il y a lieu d'espérer que le gouvernement libéral actuel favorise le vigoureux programme en cours, et contribue à en faciliter l'accès aux jeunes adultes qui, depuis deux décades, en ont été privés par les programmes d'éducation des adultes.

B) Un obstacle que les Québécois dressent eux-mêmes sur le chemin de leur souveraineté

La recherche obsédante du mieux-être matériel

L'engouement généralisé des Québécois pour les biens de consommation, lequel se manifeste éloquentement par la recherche constante du confort, la planification régulière des voyages, et la rentabilisation de plus en plus raffinée des acquis financiers, constitue un obstacle quasi infranchissable, sur la route de la souveraineté. L'appréhension d'un dérangement constitutionnel, susceptible d'affecter les habitudes de vie, provoque une insécurité que les Québécois ne tolèrent pas.

Mais, si justes que soient les revendications constitutionnelles du Mouvement National des Québécois, ou si figolé que soit le programme électoral du Parti québécois, ces facteurs ne font pas le poids, devant les préoccupations d'ordre matériel, qui accaparent de plus en plus les nôtres. Tout *à plat ventrisme* gouvernemental, devant cette attitude populaire largement répandue, fût-il péquiste ou libéral, ne contribuera qu'à dégrader

davantage une situation économique nationale fort mal en point.

Commentaires

I — Nous pouvons à loisir accuser les divers gouvernements qui se sont succédé à Ottawa des pires machinations à l'endroit du Québec, mais l'œil du Québécois averti remarque que l'essentiel de la stratégie fédérale repose sur l'exploitation de nos faiblesses nationales.

Durant la campagne référendaire, entre autres, les stratèges fédéraux ont adroitement fait vibrer la corde sensible de la sécurité matérielle et du confort institutionnalisé que procure le régime fédéral actuel, pour contrer l'objectif péquiste futur mais pourtant concret et profitable de la pleine maîtrise des leviers de contrôle, de notre économie et de notre culture.

Au cours de cette même période référendaire, la stratégie de l'*épouvantail* brillamment concrétisée par les ministres Jean Marchand et Marc Lalonde, lors des manifestations théâtrales de la *Brinks* et du *F.L.Q.*, a permis de mettre en évidence un gouvernement fédéral bivalent, qui apeure de la main *gauche* mais rassure de la main *droite*. Il semble bien que pour une majorité de Québécois au calcul rapide, mais égocentrique, un tiens bien pour la génération actuelle, vaut mieux que deux tu l'auras pour les générations futures.

II — De plus les stratèges fédéraux de la campagne du non ont habilement gardé au second plan les enjeux culturels importants du référendum, profitant ainsi de la complicité de la désinformation du peuple québécois, au niveau de son histoire nationale.

La mutation récente du biculturalisme canadien en multiculturalisme consistait en un enterrement de première classe, pour le statut particulier que réclamaient depuis longtemps pour leur province les nationalistes québécois. Or les fédéralistes, qui avaient intérêt à ne pas réveiller un mauvais souvenir autant dans l'ensemble du peuple québécois que chez leurs amis nationalistes, non encore convertis à la cause de la souveraineté du Québec, furent très discrets sur leur politique multiculturaliste, durant la campagne référendaire.

Les facteurs qui favorisent le retour du Parti québécois à son programme d'action initial

A) La stratégie assimilatrice permanente du Canada anglais

Les deux maîtres d'œuvre de cette stratégie depuis les débuts de la Confédération sont:

I — Les bailleurs de fonds des deux grands partis politiques canadiens.

II — Leur allié et fidèle serviteur, le haut fonctionnarisme canadien.

I — Les bailleurs de fonds

des deux grand partis politiques canadiens

Depuis 1760, les commerçants et financiers anglophones ont toujours été les maîtres-d'œuvre de la politique canadienne et c'est dans une continuité d'action que se manifestent encore aujourd'hui les grandes compagnies anglo-canadiennes, assistées depuis plusieurs décades de leurs homologues américains.

Citons, entre autres, la Compagnie Canadien Pacifique, l'Imperial Oil, le Wheat Pool des provinces de l'ouest, la Compagnie de téléphone Bell, etc. Principales baillereses de fonds des deux grands partis politiques canadiens, ces entreprises tissent avec les fibres de leurs intérêts personnels et communs la toile de fond de l'unité canadienne.

II — Le haut fonctionnarisme canadien

Il faut être aveugle pour ne pas remarquer la continuité d'action du haut fonctionnarisme canadien depuis un siècle. L'alternance des deux grands partis (libéral et conservateur) n'affecte en rien cette continuité, et c'est dans la plus pure tradition fédérale que ces derniers propulsent aux plus hauts paliers du fonctionnarisme les serviteurs publics qui ont manifesté le plus éloquemment, par leurs convictions et leur savoir-faire, leur attachement à la constitution canadienne.

Paul Tellier, qui fut concepteur et coordonnateur de la campagne du non, lors du référendum québécois, tenu sous le règne libéral de Pierre-Elliott Trudeau, a été nommé il y a quelques mois greffier du Conseil Privé et secrétaire de cabinet du premier ministre Mulroney.

Ce fait témoigne de la similitude de pensée qui anime les deux grands partis politiques canadiens dans leur programmation de l'unité canadienne; similitude de pensée, qui ne peut s'expliquer autrement que par le respect des ordres édictés, par le même groupe de bailleurs de fonds.

B) La versatilité du *fair play* fédéral à l'endroit du Québec

Après s'être compromis avantageusement pour le Parti québécois dans le projet de la Compagnie Hyundai à Bromont, le gouvernement Mulroney fut soudainement préoccupé par un souci de *fair play*, face à la campagne électorale québécoise.

Pourtant conscient de la position inconfortable de son allié québécois de la dernière élection fédérale, lequel tirait de l'arrière dans les sondages, le gouvernement conservateur a cédé devant les pressions combinées du parti libéral fédéral et de son homologue du Québec, et il ne donna pas suite aux dossiers déjà fort engagés d'une usine de papier à Matane et de l'usine I.T.T. de Port Cartier. Des dossiers qui, sans être en mesure d'affecter de façon appréciable le résultat final de l'élection en cours, auraient pu redorer le blason du Parti québécois dans les régions concernées, s'ils avaient été fermés avant l'élection.

Cinq ans plus tôt le gouvernement libéral de Pierre-Elliott Trudeau ne s'était pourtant pas embarrassé de considérations protocolaires, lorsqu'il engouffra sans aucun scrupule les sept millions de dollars du budget fédéral référendaire dans la seule campagne du non, ignorant le fait que les impôts péquistes étaient joyeusement encaissés par Ottawa, depuis au-delà d'une décade. Ce faisant Pierre-Elliott Trudeau détruisait l'équilibre financier accepté par les forces québécoises du oui et du non.

Il est toujours étonnant de constater la versatilité du *fair play* fédéral qui se manifeste, ou s'esquive, suivant les besoins de l'heure de l'unité canadienne.

C) L'ingérence assidue du gouvernement américain dans les affaires internes du Canada

Passé maître dans l'art d'imposer l'*American Way of Life* à tous ses voisins des trois Amériques via les dictats de la doctrine Munro, le gouvernement américain suit de près les politiques étrangères, énergétique, culturelle, et environnementale du

Canada, afin de protéger ses intérêts en terre canadienne. Le Québec en particulier, depuis l'avènement du Parti québécois, fait l'objet d'une surveillance étroite de la part de Washington.

Trois faits récents démontrent la volonté américaine de freiner les tentatives d'autodétermination de la part du peuple québécois.

I — *La participation américaine indirecte au référendum québécois*

Ce fut un club social, d'allégeance américaine, le club Rotary d'Halifax, qui aura la pétition pan-canadienne en faveur du nom au référendum.

II — *L'histoire écourtée du bill 109*

L'intervention directe du Secrétariat d'État américain, le 27 novembre 1985, pour bloquer la présentation à l'Assemblée Nationale du projet de loi 109 concernant l'industrie cinématographique québécoise, constitue comme bien d'autres ingérences, un exemple «frappant» de l'arrogance des intérêts américains.

III — *Les négociations canado-américaines sur le libre-échange*

L'insistance de Washington pour inclure son industrie culturelle dans les négociations actuelles sur le libre-échange avec le Canada témoigne de la volonté américaine d'utiliser sa culture comme cheval de Troie, afin de promouvoir ses intérêts politico-économiques en terre canadienne et particulièrement québécoise.

Commentaires

Pour résister à l'envahissement de la culture américaine au Québec, il est impensable de compter sur la résistance de la culture anglo-canadienne, de plus en plus perméable à l'influence de sa consœur d'outre 45^e, avec laquelle, d'ailleurs, elle a beaucoup d'affinités.

Seul un mouvement nationaliste fort, épaulé par un parti politique possédant une motivation identique à la sienne, concernant le fait français au Québec, peut contrer efficacement,

l'influence combinée des cultures américaine et anglo-canadienne en territoire québécois.

Un retour aux sources s'impose au Parti québécois

Compte tenu des informations qui précèdent, il est impérieux pour le Parti québécois de rajuster sa stratégie électorale, en droite ligne sur l'objectif de la souveraineté, et d'y maintenir son cap.

Les trépignements d'impatience, les bifurcations, ou encore l'acharnement à élaborer des politiques à court terme susceptibles d'influencer favorablement les sondages, tous ces exercices ne serviront qu'à démontrer une profonde inquiétude, qui insécurisera le peuple au lieu de le rassurer.

Patience et longueur de temps, secondées par une vigoureuse et sereine politique d'information, favoriseront davantage l'évolution tant espérée des mentalités.

De plus, un changement s'impose dans la philosophie d'action du Parti québécois.

Après une décade de militantisme, les péquistes ont intérêt à reconnaître les limites de leurs moyens, pour résoudre certains problèmes socio-économiques qui réclament des changements radicaux d'attitudes de la part des citoyens.

Un parti comme le Parti québécois, qui se targue de pragmatisme, devrait être en mesure de faire siennes les attitudes bénéfiques utilisées par nos ancêtres, dans leur vie familiale et communautaire. En termes concrets, il n'y a rien de dévalorisant, bien au contraire, dans le fait de recourir à l'aide de la Providence, lorsqu'on se voit bloqué dans une impasse, particulièrement lorsque le phénomène survient sur la route qui conduit à l'autodétermination du peuple québécois.

Une mise au point s'impose également

Plusieurs adversaires de la souveraineté québécoise verront sans doute, dans ce réenlignement suggéré vers la Foi de nos ancêtres, une manœuvre opportuniste du Parti québécois pour s'attirer un secteur de la population, qui lui a échappé jusqu'ici, malgré les louables efforts d'approche de ses membres dans toutes les régions du Québec.

Mais, la défaveur qui a marqué jusqu'ici le Parti québécois au niveau du vote des institutions et regroupements religieux du Québec, s'explique par l'omniprésence syndicale qui s'est largement manifestée au sein du Parti québécois depuis sa fondation, et qui a beaucoup influencé l'étiquette de groupe politique peu pratiquant dont on a affublé injustement ce Parti depuis plusieurs années.

Pourtant les syndicats, comme le Parti québécois, abstraction faite de quelques têtes d'affiche, reflètent assez fidèlement, si l'on considère l'ensemble des membres de la base, la situation religieuse de la population québécoise en général.

Or, par une ironie du sort, une majorité de syndicalistes, particulièrement au niveau du fonctionnarisme québécois, se retrouvent aujourd'hui dans le camp libéral.

Mais, peu importe les réactions que suscitera le retour aux sources proposés au Parti québécois, le temps est venu de démystifier la fausse image largement répandue des forces politiques qui s'opposent sur le terrain constitutionnel québécois, soit: les péquistes peu pratiquants d'un côté de la barricade. et les bons pratiquants fédéralistes de l'autre.

Véhiculée en catimini, particulièrement par le parti libéral, auprès des groupes de personnes âgées, des communautés religieuses et des groupes socio-religieux du Québec, cette fausse image a fait du fédéralisme canadien le protecteur de la Foi québécoise auprès des groupes précités.

En vérité, le seul mérite du fédéralisme canadien, face à la foi québécoise, est d'avoir bâti au cours des ans, avec les organismes à caractère religieux du Québec, de solides relations d'amitié et de reconnaissance, motivées par les générosités assidues des divers gouvernements, qui se sont succédé à Ottawa depuis un siècle.

Il est évident que les manœuvres fédéralistes faussent le débat constitutionnel, en plaçant devant un dilemme, les organismes religieux du Québec. Comment répondre à l'appel pressant de la souveraineté nationale et courir en même temps le risque de perdre des octrois importants, qui contribuent tantôt à la réparation urgente d'un monastère et d'un hospice, tantôt à la rénovation d'une église que la baisse de la Foi ne permet plus

d'entretenir? La logique québécoise suggère d'accepter les dons fédéraux et de travailler quand même pour la souveraineté de notre peuple. Mais la logique fédéraliste ne tolère pas les renégats.

Les politiciens fédéraux influencent donc quotidiennement par leurs «générosités» le libre choix politique des organismes religieux du Québec, mais ils ne se gênent pas pour dénoncer publiquement l'ingérence des évêques québécois dans la politique gouvernementale canadienne, comme cela s'est produit lors de la crise économique 81-82. À cette époque, l'intervention publique des évêques en faveur des chômeurs souleva la colère de la députation libérale.

Les attitudes contradictoires de l'administration fédérale, qui durent depuis au-delà d'un siècle, finiront-elles un jour par ouvrir les yeux du peuple québécois?

Conclusion

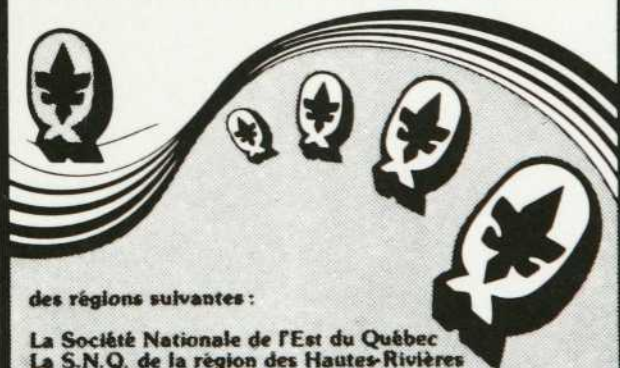
Je conclus par le lancement de deux invitations. La première s'adresse aux indépendantistes inconditionnels et à leurs confrères étapistes du Parti québécois, afin qu'ils réunifient leurs effectifs. Tous deux visent les mêmes objectifs, avec des moyens différents, mais non incompatibles. Une économie de temps, d'énergie et d'argent résulterait de ces retrouvailles souhaitées pour 1986.

La deuxième est réservée à tous(toutes) les Québécois(es), peu importent leurs allégeances politiques, afin qu'ils trouvent au cours de la nouvelle année, à travers leurs préoccupations matérielles, quelques instants pour réfléchir sur «notre devenir collectif», un devenir qui, pour être bénéfique et durable, devra s'aligner sur un changement radical des attitudes de part et d'autre de la barricade constitutionnelle.

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3

M. Jean-Jacques Roy
5692, rue Jeanne-D'Arc,
Montréal.

12-86

H1X 2G3

**De concert
avec la**

Vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siege social: Québec

Agences: Amos, Beauceville, Charlesbourg,
Chicoutimi, Laval-des-Rapides, Longueuil,
Montréal, Québec, Rimouski, Sainte-Foy,
Sherbrooke, Trois-Rivières.

DU GROUPE SOLIDARITÉ·UNIQUE